

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 15 mai 1919.

N° 33.

LE CANADA PRÉSENTE SES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

MEMOIRE DÉTAILLÉE DES PERTES MARITIMES

Le gros des dommages provient des activités illégales de sous-marins allemands qui ont coulé à fond nombre de navires canadiens dont quelques-uns ont été détruits sur la côte atlantique.

Le département du Service Naval du gouvernement a préparé un mémorandum au sujet des réclamations canadiennes en raison d'activités de guerre illégales de la part des Allemands. Le gros de ces réclamations se rapporte à des pertes maritimes, d'après le mémorandum qui se lit comme suit:

"Il appert, d'après la loi internationale à ce sujet telle qu'elle existe aujourd'hui, que la validité de ces réclamations dépendra des faits particuliers dans chaque cas, comme, par exemple, dans le cas d'un navire non neutre, si sa destruction fut causée sans avis ou fut accomplie après qu'il eut été dément capturé, son équipage et ses papiers enlevés et dans des circonstances justifiant sa destruction. Les autorités ne s'entendent pas sur ce que ces circonstances sont précisément, mais on semble reconnaître assez généralement qu'il y a des conditions qui justifient la destruction avant l'adjudication par une cour de prises de guerre. Il paraît difficile de prétendre que l'emploi du sous-marin contre le commerce maritime de l'ennemi est illégal en soi si le sous-marin peut et, dans un cas spécial, sait se conformer aux règles du droit international."

Le mémorandum cite nommément un certain nombre d'autorités qui ont discuté les questions légales, mais il ne tente naturellement pas de s'appuyer sur les autorités, vu l'absence d'une connaissance précise des faits à traiter. Ces faits ne sauraient, dit-on, être obtenus ici, dans la plupart des cas. Le mémorandum continue:

"On a fait un examen de tous les papiers et rapports disponibles ici concernant la destruction de navires ou de dommages causés à des vaisseaux au sujet desquels des réclamations ont été faites par des Canadiens, au département d'Etat. Cet examen démontre que dans très peu de cas seulement, où la destruction ou le dommage a eu lieu près de la côte du Canada, on a pu se procurer des faits suffisants pour établir un jugement ou préparer un argument pour étayer les réclamations.

"Il est entendu que l'amirauté britannique a obtenu des rapports sur presque tous les cas de ce genre sur des formules imprimées préparées à cette fin et que celles-ci pouvaient être consultées à Londres. Dans quelques cas où des copies de ces rapports ont été vues ici, les originaux ont été envoyés à Londres. Ces rapports, ainsi que d'autres informations aux mains de l'amirauté, four-

niraient probablement tous les faits requis pour la préparation d'un dossier.

"Par conséquent, il semble que tout ce qu'on pourrait raisonnablement faire dans ce mémoire, c'est de donner les noms des navires en question et tels autres détails en notre possession ou qui ne sont pas déjà notoires, afin de permettre l'examen de toute information qu'on pourrait se procurer à Londres.

LISTE DES NAVIRES PERDUS.

"1. Des réclamations ont été faites par des Canadiens à titre de propriétaires ou d'intéressés dans les navires suivants qui ont été détruits par des actes de l'ennemi:

"*Acadian*, coulé le 16 septembre 1918. Tout l'équipage, à une exception près, a péri.

"*Armenia*, coulé le 13 mars 1918. Sept personnes ont péri.

"*Blancha*, schooner auxiliaire non armé, de 408 tonneaux, attaqué le 24 août 1918 par un sous-marin ennemi, en route de Bahia, Brésil, à Halifax. L'équipage a gagné la rive dans des bateaux.

"*C. A. Jacques*, coulé le 1er mai 1917, avec trois pertes de vie.

"*Charles Thériault*, schooner, coulé le 10 juillet 1918, au large de Bordeaux, France.

"*Coral Reef*, attaqué au large de la côte d'Irlande, en juin 1917. On dit qu'il a été mis à la côte après avoir été incendié par un sous-marin et brûlé jusqu'à la ligne de flottaison.

"*D. A. Gordon*, coulé le 13 décembre 1917.

"*Dornfontein*, schooner, 694 tonneaux, attaqué par un sous-marin le 2 août 1918, dans la baie de Fundy, au cours d'un voyage au Natal avec une cargaison de bois de construction de Saint-Jean, N.-B. Vaisseau brûlé par le sous-marin et équipage envoyé à terre en bateaux.

"*Dorothy Duff*, schooner, 186 tonneaux, jauge officielle canadienne, coulé par un sous-marin, le 17 mai 1917, au large de Valence, Espagne.

"*Dundee*, coulé le 21 janvier 1917, par une torpille. Un membre de l'équipage tué et un autre blessé.

"*Empress of Fort William*, coulé le 27 février 1916, par une mine au large de Douvres.

"*Empress of Midland*, coulé le 27 mars 1916, soit par une mine soit par une torpille. Le capitaine a été blessé légèrement.

"*Erik*, steamer de 583 tonneaux, attaqué le 25 août 1918, à 70 milles de la pointe Gallantry, voyageant sur lest de St-Jean, Terre-Neuve, à Sydney, C.-B. Trois matelots blessés par des obus tirés par le sous-marin. Supposé avoir été coulé par des bombes.

"*Fimreite*, vapeur norvégien, coulé le 25 juillet, en route de Terre-Neuve pour l'Angleterre. La réclamation est faite par la Nova Scotia Coal Company, à titre d'affrêteurs, pour la perte du bénéfice de la balance du terme non expiré du nolisement.

"*Harry A. Adams*, schooner de 99 tonneaux, attaqué par un sous-marin à 30 milles du cap Finistère au cours d'un voyage de Terre-Neuve à la Corogne. Il a dû mettre en panne sur l'ordre du sous-marin et l'équipage a été mis à bord d'un steamer norvégien qui accompagnait le sous-marin et qui était commandé par un équipage de prise fourni par le sous-marin. Le schooner fut ensuite coulé à fond par des canons du navire ennemi.

"*Kendal Castle*, torpillé le 11 septembre 1918. Le navire était enregistré en Grande-Bretagne, et la réclamation est faite par la Dominion Coal Company, comme affrêteurs, pour la perte du bénéfice du terme non expiré du nolisement.

"*Laura*, coulé le 15 avril 1917, au large de la côte d'Irlande.

"*Lillian H.*, coulé le 19 janvier 1917, au large de Queenstown.

"*Luz Blancha*, steamer huilier, faisant le service entre le Mexique et Halifax. Fut attaqué par un sous-marin le 5 août 1918, 43 milles au large de la pointe Chebucto, en cours de voyage d'Halifax au Mexique, léger. Il fut d'abord torpillé puis bombardé. Après que deux membres de l'équipage eurent été tués, il fut abandonné. Il fut coulé à fond.

"*Morwenna*, vapeur canadien, appartenant à la St. Lawrence Shipping Company, une compagnie subsidiaire de la Dominion Steel Company, torpillé le 26 mai 1915, dans la mer d'Irlande, revenant de l'Angleterre à Sydney, C.-B., après avoir livré une cargaison d'acier en France. La réclamation est pour \$76,289.60, la différence entre le montant d'assurance reçu et la valeur du navire.

"*Neepawah*, coulé le 22 avril 1917, au large des îles Sorlingues.

"*Palatine*, steamer canadien, appartenant à l'Imperial Oil Company, Limited, Toronto. Fut canonné par un sous-marin le 2 décembre 1916, au large d'Ouessant. L'équipage fut forcé de laisser le navire. L'équipage du sous-marin plaça des bombes dans la cale du vaisseau et pilla tout à bord. L'équipage du navire resta tout près dans des chaloupes durant deux heures, puis s'éloigna sur la menace d'être détruit par le sous-marin. Il débarqua plus tard à Weymouth. On présume que le navire a été coulé.

"*Perce*, schooner, capturé et coulé en janvier 1917, par le corsaire *See Adler*, en cours de voyage d'Halifax à Santos. La réclamation est pour \$6,000, la différence entre la valeur du vaisseau et l'assurance reçue de Lloyds.

"*Retlaw*, navire huilier canadien, appartenant à l'Imperial Oil Company, Ltd, de Toronto, en cours de voyage de New-York au Havre, avec cargaison, coulé dans des circonstances mystérieuses. Sa destruction aurait été causée, suppose-t-on, par des explosifs placés à bord par des agents de l'ennemi pendant qu'on le chargeait à New-York. A l'enquête tenue à Halifax par le commissaire des naufrages, la cour a exprimé l'opinion que le dommage avait été causé par une explosion.

"*Saint Olaf*, schooner, 227 tonneaux, tonnage réel, coulé par un sous-marin, le 19 août 1915, en cours de voyage de Llanely à Parrsboro, N.-E.

L'EXPORTATION DE L'ARGENT MONNAYÉ, ETC., EST PERMISE.

L'arrêté en conseil suivant, rescindant la restriction sur l'exportation de l'argent a été passé le 14 mai: Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre des Finances, d'ordonner que l'arrêté en conseil du 24 août 1918 (C.P. 2039), concernant l'exportation de l'argent en monnaie, en lingots et en barres, soit, et ledit arrêté est, par les présentes rescindé.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

"*Scottish Hero*, steamer canadien, appartenant à la Hero Shipping Company, Ltd, subsidiaire de la Dominion Steel Company, torpillé dans la mer d'Irlande, le 10 juin 1917, revenant au Canada après avoir déchargé une cargaison d'acier en France. La réclamation est de \$82,950, la différence entre la valeur du navire et le montant d'assurance reçu.

"*Storstad*, vapeur norvégien, torpillé en mars 1917. La réclamation est faite par la Dominion Coal Company, affrêteurs, pour perte du bénéfice du terme non expiré du nolisement.

"*Strathcona*.—Ce steamer fut attaqué le 13 avril 1917, à 146 milles au large des îles Orcades. Après avoir reçu plusieurs obus, il fut ensuite coulé par des bombes. L'équipage d'un bateau a péri.

"*Sylvania*.—Le navire fut attaqué et coulé par des bombes, 90 milles de Cansoy, en août 1918, par le chalutier capturé *Triumph*. L'équipage fut recueilli par un schooner canadien.

"*Tellus*, vapeur norvégien, coulé dans la Méditerranée, le ou vers le 31 août 1916. La réclamation est faite par la Nova Scotia Coal Company à titre d'affrêteurs, pour la perte du bénéfice du terme non expiré du nolisement.

"*Themis*, vapeur norvégien, coulé le 12 octobre 1917. Réclamation semblable à celle présentée dans le cas du *Tellus*.

"*Triumph*.—Ce chalutier, de 239 tonneaux, tonnage réel, et de 122 pieds de long, fut attaqué par un sous-marin, le 20 août, pendant qu'il faisait la pêche sur le banc Middle. Lors de l'attaque, il faisait 2½ nœuds, la traîne baissée. Le sous-marin surgit à la surface environ quatre milles plus loin et tira un coup au-dessus de l'avant du bateau. Ce dernier arrêta et l'équipage se jeta dans les chaloupes pendant que le sous-marin approchait. Le navire ennemi transporta à bord du chalutier des canons et autres équipements ainsi qu'un équipage de vingt hommes qui jetèrent par dessus bord l'attirail de pêche et quelque 20,000 livres de poisson. Le chalutier et le sous-marin s'éloignèrent ensemble. L'équipage du *Triumph* fut recueilli par un autre vaisseau. L'ennemi s'est servi du *Triumph* contre les bateaux de pêche, etc., des environs et l'on croit qu'il l'a coulé par la suite.

"*Wacousta*, vapeur norvégien, coulé par un sous-marin le 8 novembre 1915,

[Suite à la page 3.]

SOUMISSIONS DEMANDÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SOUMISSION A FORT-WILLIAM.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour prolongement du mur de revêtement à Fort-William, Ont.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 5 juin 1919, pour la construction d'un brise-glace, comme prolongement du mur de revêtement et des quais à l'entrée de la passe Mission, Fort-William, district de la baie du Tonnerre, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, aux bureaux des ingénieurs de district à Fort-William, Ont.; Equity Building, Toronto, et Shaughnessy Building, Montréal, P.Q.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie ou des bons de l'emprunt de guerre et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

On peut obtenir des imprimés bleus au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne ayant l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

CONSTRUCTION D'UN QUAÏ.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour quai à Connaught-Station, Ont.," seront reçues à cette station jusqu'à midi, mercredi, le 11 juin 1919, pour la construction d'un quai en bois sur pilotis à Connaught-Station, district de Timiskaming, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère; au bureau de poste, Haileybury, Ont.; et au bureau de poste, Connaught-Station, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Hommes nés aux îles britanniques.

Le rapport du bureau de l'enregistrement au Canada indique qu'il y a au Dominion 2,028,335 hommes nés dans les îles britanniques et exempts de toute infirmité physique apparente et âgés de 16 à 45 ans.

SOUMISSIONS A PORT-ARTHUR.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour réparations à la jetée brise-glace temporaire de Port-Arthur, Ont.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 10 juin 1919, pour des réparations à la jetée brise-glace de protection temporaire à Port-Arthur, district de la baie du Tonnerre et rivière La-Pluie, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et formules de soumission obtenus à ce département, aux bureaux des ingénieurs de district, Equity Building, Toronto, Ont.; Sault Ste-Marie, Ont., et Port-Arthur, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

SOUMISSIONS POUR PIERRE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour pierre à Souris, I. P.-E.," seront reçues jusqu'à midi, jeudi, le 12 juin 1919, pour la livraison et le placement de pierre dans des partis du côté de la mer du brise-glace de Souris, comté de King's, I.P.-E.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district, Charlottetown, I.P.-E., St-Jean, N.-B. et au bureau de poste, Souris, I. P.-E.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Diminution du nombre des détenus dans les prisons.

Le nombre des détenus dans les pénitenciers du Canada au 31 mars 1917, était de 1,694, contre 2,117 à la clôture de l'exercice précédent. De ce nombre on comptait 35 femmes, nous dit le rapport des inspecteurs des pénitenciers pour cette année.

RÉPARATIONS À UN BRISE-GLACE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour réparations au brise-glace à Petit-Rocher, N.-B.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, vendredi, le 6 juin 1919, pour réparations au brise-glace à Petit-Rocher, comté de Gloucester, N.-B.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district, Chatham, N.-B., et au bureau de poste, Petit-Rocher, N.-B.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 12 mai 1919.

VENTE D'UN EDIFICE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour achat de la salle d'immigration, Wadena, Sask.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 10 juin 1919, pour l'achat de la salle d'immigration, située sur les lots 5 et 6, bloc 23, Wadena Townsite, dans la ville de Wadena, Sask.

Celui dont la soumission sera acceptée devra payer comptant avant d'enlever le bâtiment.

Le bâtiment devra être enlevé de l'emplacement en dedans des trente jours après un avis à cet effet de la part du département.

On peut obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'exécuter son engagement. On acceptera aussi comme garantie des bons de l'emprunt de guerre du Dominion, ou des bons et des chèques lorsque la chose sera nécessaire pour parfaire l'appoint.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 10 mai 1919.

Une exposition instructive.

On organise en ce moment en Belgique une exposition destinée à mieux faire connaître les crimes allemands et à montrer ce que l'envahisseur a systématiquement détruit.

Elle est organisée avec l'appui du gouvernement, par la Société d'Etudes industrielles et ouvrières, un groupement constitué pendant l'occupation dans le but de préparer la remise au travail sur des bases nouvelles.

SOUMISSIONS POUR BRISE-GLACE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour brise-glace à Richmond, Qué.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 5 juin 1919, pour la reconstruction de trois brise-glace à Richmond, Qué.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus aux bureaux des ingénieurs de district, à Sherbrooke, Qué.; au bureau de poste de Québec, Qué.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, Qué., et au bureau de poste de Richmond, Qué.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantis, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 12 mai 1919.

SOUMISSIONS À WINNIPEG.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour changements et additions au bâtiment de service, hôpital militaire, Winnipeg, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 9 juin 1919, pour les changements et additions au bâtiment de service, hôpital militaire, Winnipeg, Man.

Les plans et devis peuvent être examinés et des formules de soumissions obtenues au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des hôpitaux militaires, 607 Notre Dame Investment Building, Winnipeg; de l'architecte résident, Winnipeg, et du commis des travaux, Regina, Sask.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 13 mai 1919.

Les étrangers dans l'Ontario.

Dans la province d'Ontario, il y a 135,489 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, d'origine étrangère; 25,194 sont nées aux Etats-Unis, 547 en France, 733 en Belgique, 14,667 en Italie, 16,607 en Russie et 51,897 en divers autres pays. Du nombre total, 25,844 se sont fait naturaliser. Ces chiffres sont pris dans le rapport de la Commission d'enregistrement du Canada.

LE CANADA PRÉSENTE SES RÉCLAMATIONS DE GUERRE.

[Suite de la page 1.]

dans la Méditerranée, en cours de voyage pour Vladivostok. La réclamation est faite par la Nova Scotia Coal Company, à titre d'affréteurs, pour la perte de son bénéfice du terme non expiré du nolisement.

"*Wilfred M.*—Ce schooner fut coulé en février 1915, dans le sud de l'Atlantique, par le *Kronprinz Wilhelm*, en cours de razzias.

BATEAUX PÊCHEURS COULÉS.

"Des Canadiens ont fait des réclamations par rapport aux bateaux pêcheurs suivants qui ont été coulés, avec leurs attirails et cargaisons et les effets personnels de leurs équipages:

"*C. M. Walters et E. B. Walters.*—Ces goélettes, de 84 et 98 tonneaux, tonnage réel, respectivement, appartenant à Zwickler & Co., Ltd, de Lunenburg, N.-E., furent coulées à fond, le 25 août 1918, par un sous-marin pendant qu'elles faisaient la pêche sur le banc Saint-Pierre. On dit qu'elles ont été coulées par des torpilles.

"*Elsie Porter.*—Ce schooner, de 91½ tonneaux, tonnage réel, fut coulé par un sous-marin allemand, le 29 août 1918, pendant qu'il faisait la pêche sur le banc Grand.

"*Gloaming.*—Ce schooner fut coulé par un sous-marin le 26 août 1918, pendant qu'il faisait la pêche.

"*J. J. Flaherty.*—Ce schooner fut aussi coulé, le 26 août 1918, par un sous-marin, pendant qu'il pêchait sur le banc Saint-Pierre.

"*Lucile M. Schmare.*—Cette goélette, de 93 tonneaux, tonnage réel, appartenant à W. C. Smith & Co., de Lunenburg, a été coulée par le chalutier capturé *Triumph*, sur le banc Quero. L'équipage a atterri à Canso, le 29 août 1918, après avoir pêché près de quarante-huit heures plus tard dans les bateaux.

"*Nelson A.*—Ce schooner, de 27 ton-

neaux, tonnage réel, fut coulé par un sous-marin, le 4 août 1918, à 25 milles au sud du cap Roseway, pendant qu'il pêchait.

"*Passadena.*—Cette goélette, de 91 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Enos L. Wentzell, de Mahone-Bay, fut coulée par un sous-marin en juillet 1918, pendant qu'elle pêchait sur le banc Quero. On dit qu'elle a été torpillée.

"*Potentate.*—Ce schooner, de 91 tonneaux, tonnage réel, a été coulé par un sous-marin, le 31 août 1918, pendant qu'il pêchait.

"*U. A. Saunders.*—Cette goélette, de 95 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Zwickler & Co., Ltd, de Lunenburg, a été coulée par un sous-marin, le 20 août 1918, pendant qu'elle faisait la pêche sur le banc Middle-Ground.

"*Versa D. Adams.*—Cette goélette, de 90 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Walter Duff, de Lunenburg, a été coulée par un sous-marin en juillet 1918, pendant qu'elle pêchait sur le banc Saint-Pierre. On dit qu'elle a été torpillée.

AUTRES RÉCLAMATIONS.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour perte de vie ou dommages causés à la santé, pendant qu'ils voyageaient à bord des navires suivants:

"*Alfred H. Read*, coulé le 28 décembre 1917.

"*Apapa*, coulé le 28 novembre 1917.

"*Aster*.

"*Borg*, coulé le 10 juin 1918.

"*Burutu*, coulé le 3 novembre 1918.

"*Cabotia*, coulé le 23 octobre 1916.

"*Cape Corso*, coulé le 12 octobre 1917.

"*Citta-di-Palermo*, coulé le 8 janvier 1916.

"*Drina*, coulé en mars 1917.

"*Palaba*, coulé le 28 mars 1915.

"*Georgian*, coulé le 8 mai 1917.

"*Gimbri* (trailleur de mines), coulé le 18 janvier 1918.

"*Halifax*, coulé le 18 mars 1918, près de New-York.

"*Hampshire*, coulé le 5 juin 1916.

"*Hesperian*, coulé le 4 septembre 1915.

"*Justicia*, coulé le 20 juillet 1918.

"*Karina*, coulé le 1er août 1917.

"*Lafrance*, coulé en avril 1917.

"*Laurentic*, coulé le 25 janvier 1917.

"*Leinster*, coulé le 10 octobre 1918.

"*Llandoverly Castle* (navire hôpital), coulé le 27 juin 1918.

"*Lusitania*.

"*Minas Queen*, coulé le 26 août 1917.

"*Moresby*, coulé le 26 novembre 1916.

"*Nepaulin*.

"*Nyanza*, coulé le 29 septembre 1917.

"*Ordonna*, canoné par un sous-marin, mais s'est sauvé.

"*Port Dalhousie*, coulé le 19 mars 1915.

"*Pollux*, coulé le 19 mars 1917.

"*Princess Irene*.

"*St. Nixon*, coulé le 7 février 1918.

"*Stuart Prince*, coulé le 22 mars 1917.

"*Ticonderoga*, coulé le 30 septembre 1918.

"*Umba*, coulé le 30 septembre 1918.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour cargaisons perdues dans les navires suivants, en sus de ceux déjà mentionnés:

"*Annapolis*, coulé en mars 1917.

"*Carthaginian*, coulé le 14 juin 1917.

"*Cymric*, coulé le 8 mai 1916.

"*Durango*, coulé en août 1917.

"*Englishman*, coulé en mars 1916.

"*Hesperian*, coulé le 4 septembre 1915.

"*Indrian*, coulé en juin 1915.

"*Lake Michigan*, coulé le 13 avril 1918.

"*Louisiana*, coulé en février 1917.

"*Medora*, coulé en 1918.

"*Milwauakee*, coulé en août 1918.

"*See Gull*.

"*Stephena*, coulé le 8 octobre 1916, au large de New-York.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour des effets personnels perdus pendant qu'ils voyageaient à bord d'autres navires coulés pendant la guerre."

Règlements de la C. des Industriels Canadiens pour la gouverne des groupes d'industriels.

Les sept règlements suivants ont été adoptés par la Commission des industriels canadiens pour la gouverne des groupes d'industriels dans la distribution des commandes obtenues en vertu des crédits canadiens établis à l'étranger:

1. Tout manufacturier, sous certaines conditions, doit avoir l'avantage de partager dans les affaires sur le même pied que les autres. Il ne doit pas y avoir de passe-droit à l'avantage ou au détriment d'un manufacturier parce qu'il est membre ou non d'une organisation.

2. Tout manufacturier désireant partager dans les affaires doit à l'heure actuelle être réellement en train de fabriquer ou outiller pour fabriquer une catégorie de marchandises semblables à celles dont on cherche à obtenir la commande.

3. Si de l'avis de l'exécutif d'une organisation d'exportation, le dit avis étant exprimé par le président ou le vice-président, un manufacturier qui désire partager dans les affaires, d'après un mode de répartition, n'est pas en mesure de fabriquer et de produire un article satisfaisant, l'exécutif est justifiable de refuser de recommander que ce manufacturier prenne part au partage de la commande.

4. Si, pour une raison quelconque, un manufacturier à qui une commande a été donnée ne peut ou ne veut pas la remplir, il n'aura pas la permission de faire fabriquer ailleurs les articles commandés.

5. Toutes les réparations devaient, autant que possible, obtenir un consentement unanime, mais si cela ne se peut faire, l'exécutif, par son président ou son vice-président peut établir une règle, et si cette règle n'est pas acceptable pour certaines parties concernées, on aura droit d'en appeler à la Commission.

6. Aucune répartition ne sera considérée comme définitive à moins qu'elle ne soit confirmée par la Commission, et que les commandes n'aient été transmises de la manière ordinaire.

7. Dans le cas où des firmes ne se conformeraient pas promptement au type de produit requis, les commandes doivent être remises à la Commission pour qu'elle les confie à d'autres firmes capables de s'y conformer.

SOUSSIONS A BURLINGTON.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour travaux de route et de nivellement, hôpital militaire, Burlington", seront reçues jusqu'à midi, vendredi, le 30 mai 1919, pour travaux de route et de nivellement, hôpital militaire, Burlington, Ont.

Les plans et devis peuvent être examinés et des formules de soumission obtenues aux bureaux de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des édifices fédéraux, station postale "F", Toronto; et du gardien, édifice public, Hamilton, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 14 mai 1919.

Les chiffres de l'enregistrement.

Il y a dans le Dominion 561,650 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, qui sont d'origine étrangère et de ce nombre 200,530 se sont fait naturaliser, d'après le rapport de la Commission d'enregistrement, récemment publié. Du dernier chiffre mentionné, 2,518 sont nés dans quelque partie des dominions britanniques (1,687 au Canada) et avaient renoncé à leur allégeance britannique; ils se sont rapatriés plus tard.

Soumissions demandées.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, lundi le 19 mai 1919, des soumissions pour toutes les cloisons vitrées mises en place dans l'édifice Hunter, complétées et finies d'une manière adroite et de première classe, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour cloisons vitrées, etc., édifice Hunter, Ottawa, Ont."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des édifices publics, station postale "F", Toronto; et du surintendant des édifices publics, bureau de poste central, Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque autorisée par une charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi, comme garanties, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 7 mai 1919.

Citoyens italiens de diverses nationalités.

Des 27,107 hommes au Canada, de 16 ans et plus, réclamant le droit de nationalisation italienne, 1 était anglais, 2 nés en Afrique, 1 dans la Syrie Arménienne, 30 en Autriche-Hongrie, 1 en Belgique, 2 en Bulgarie, 12 en Finlande, 28 en France, 2 en Allemagne, 26,951 en Italie, 4 en Russie, 5 en Suisse, 17 aux Etats-Unis, 1 en Suède, 1 en Turquie et 17 dans les divers autres pays. Ces renseignements sont pris dans le rapport du bureau de l'enregistrement au Canada.

POURCENTAGE DES CRIMES DANS LES PROVINCES.

Voici les chiffres de la criminalité dans chaque province, d'après la population approximative pour 1917, tels que donnés dans les statistiques criminelles canadiennes pour l'année se terminant le 30 septembre 1917: Yukon, une personne par 384 personnes; Ontario, une par 396; Colombie-Britannique, une par 499; Manitoba, une par 525; Alberta, une par 579; Saskatchewan, une par 633; Québec, une par 663; Nouvelle-Ecosse, une par 879; Nouveau-Brunswick, une par 1,097; Ile du Prince-Edouard, une par 2,840; Canada, une par 537.

Statistique des criminels.

Des 15,559 personnes reconnues coupables des accusations portées contre elles 4,845 ont été condamnées à l'emprisonnement avec option de payer l'amende, 2,890 à un emprisonnement de moins d'un an, 462 à un emprisonnement de plus d'un an et de moins de deux ans, 540 ont été envoyées au pénitencier pour au moins deux ans et moins de cinq ans, 145 au pénitencier pour cinq ans et plus, 1 au pénitencier pour la vie, 15 ont été condamnées à mort, 584 ont été envoyées dans des maisons de réforme, et 6,077 ont été libérées sur promesse de ne pas troubler la paix, à la faveur d'une sentence suspendue ou à la suite d'une réprimande, d'après ce que l'on constate dans le dernier rapport sur les statistiques des criminels émis par le statisticien du Dominion.

Augmentation des envois de fruits.

Le chiffre d'affaires des Okanagan United Growers s'est élevé à \$1,587,864 durant l'année, soit une augmentation d'environ un demi million sur le montant de l'année 1917; 941,206 colis de fruits ont été expédiés contre 777,842 durant l'année précédente, d'après un rapport du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, bureau de Winnipeg.

COUPE DU BOIS SUR LES RÉSERVES DES SAUVAGES

Le département des Affaires des sauvages rapporte une forte augmentation pour l'année dernière.

CONTRIBUTIONS A LA GUERRE.

La quantité de bois coupé sur les réserves des sauvages pendant l'année du 1er mai 1918 au 30 avril 1919, a été de 75 pour 100 plus considérable que celle de l'année précédente, d'après un rapport que vient de publier le département des Affaires des sauvages, ministère de l'Intérieur.

Les quantités coupées, grâce à une licence ou un permis, ont été comme suit:

Pin... pds m. pl.	16,488,216
Epinette..... "	2,511,955
Epinette (pour aéroplanes)..... "	1,125,435
Pruche..... "	1,963,965
Sapin Douglas..... "	2,091,873
Autre bois conifère..... "	728,539
Bois franc..... "	341,153
Peuplier et cotonnier..... "	1,189,293
Bois de corde pour munitions..... cordes	11,112
Bois de chauffage..... "	6,255
Bois de pulpe..... "	10,709
Bardeaux..... "	6,167
Traverses..... nombre	12,875
Poteaux..... "	5,921
Bois à estacade..... pds cub.	185,278

Les opérations ayant été restreintes par le système des licences dû aux conditions de guerre et par l'invasion de l'influenza, la quantité coupée sous licence a été de beaucoup moindre que l'année précédente, mais ceci fut contrebalancée par la quantité beaucoup plus élevée du bois coupé sur permis de vente par les sauvages eux-mêmes.

A part les quantités ci-dessus, les sauvages ont coupé approximativement 20,000,000 de pieds, m. de pl., de bois pour leur propre usage et 28,000 cordes de bois de chauffage, sans parler d'une grande quantité de bois non classifié pour la manufacture locale de manches de haches, paniers, bâtons de hockey, et raquettes.

Ci-suit le montant reçu pour ventes de bois au cours de l'année:

Bonus pour bois sur réserve Siamon..... \$	5,000 00
Bonus pour bois sur Ile Seabird..... "	15,100 00
Bonus pour bois sur réserve Bersimis..... "	141,000 00
Bonus pour bois sur réserve 38B..... "	2,000 00
Bonus pour bois sur bloc D, Cheakamus..... "	6,000 00
Bonus pour bois franc sur petite riv. des Français..... "	10,000 00
Droits sur bois coupé sous licence..... "	43,672 95
Droits sur bois coupé sous permis..... "	30,488 06
Droits pour violation de propriété..... "	3,425 58
Loyers de terrain et dus..... "	1,587 50
Total..... \$	258,274 09

Au 30 avril 1919, il y avait vingt-cinq licences courantes, soit deux de plus que l'année précédente.

On a fourni des évaluations de bois et préparé des rapports sur les terrains de dix-sept réserves dans le cours des travaux d'administration ordinaires et ces données ont été incorporées dans l'état des ressources naturelles des sauvages du Canada qu'on est à préparer.

Dans certaines parties du Dominion les sauvages ont contribué une quantité appréciable de matériel brut au cours de l'année pour les besoins de la guerre, en coupant de grandes quantités de bois pour la manufacture d'aéroplanes et pour servir à la distillation de l'acétone dans la fabrication des explosifs.

SOMMAIRE DU COMMERCE CANADIEN POUR AVRIL.

IMPORTATIONS POUR CONSOMMATION.

	Mois d'avril.			
	1918.		1919.	
	En franchise.	Imposables.	En franchise.	Imposables.
	\$	\$	\$	\$
Produits agricoles et végétaux, aliments pour la plupart	4,054,511	4,758,935	1,828,908	5,102,590
Produits agricoles et végétaux, autres qu'aliments	3,135,741	983,508	2,327,259	1,021,828
Animaux et produits d'animaux	1,917,839	2,987,507	1,424,891	2,288,955
Fibres, textiles et produits textiles	7,509,507	7,840,792	3,306,007	6,690,766
Chimiques et produits chimiques	1,320,276	1,454,516	588,546	972,379
Fer et acier et articles de fer et d'acier	4,303,281	13,214,641	3,357,737	9,935,552
Minerais, métaux, articles métalliques autres que de fer et d'acier	1,131,457	2,328,247	760,703	1,965,685
Minerais, non métalliques et produits	3,424,976	6,149,153	1,841,476	2,818,509
Bois, bois ouvré, papier et produits	875,791	1,506,841	1,154,559	1,509,652
Divers	6,357,539	2,268,881	2,067,187	2,292,030
Total	34,030,918	44,693,021	18,657,273	35,597,946
Droits perçus		13,837,227		11,132,756

EXPORTATIONS.

	Mois d'avril.			
	1918.		1919.	
	Domestiques.	Etrangers.	Domestiques.	Etrangers.
	\$	\$	\$	\$
Produits agricoles et végétaux, aliments pour la plupart	36,416,779	136,705	21,266,163	385,691
Produits agricoles et végétaux, autres qu'aliments	1,763,621	17,387	1,737,961	243,256
Animaux et produits d'animaux	8,359,173	95,248	15,838,697	1,023,628
Fibres, textiles et produits textiles	2,395,811	30,965	2,252,762	557,952
Chimiques et produits chimiques	3,193,452	51,489	1,654,871	26,196
Fer et acier et articles de fer et d'acier	3,227,523	431,615	6,388,348	278,652
Minerais, métaux, articles métalliques autres que de fer et d'acier	6,432,815	25,540	3,170,366	55,324
Minerais non métalliques et produits	1,267,146	17,645	1,153,337	64,650
Bois, bois ouvré, papier et produits	9,349,639	41,605	7,833,445	13,601
Divers	7,755,693	138,565	3,193,309	134,834
Total	71,161,652	986,764	64,489,159	2,783,574

RÉCAPITULATION.

	Mois d'avril.	
	1918.	1919.
	\$	\$
Marchandises, importées pour consommation	78,623,930	54,255,219
Marchandises, domestiques, exportées	71,161,652	64,489,159
Total	149,785,591	118,744,378
Marchandises, étrangères, exportées	986,764	2,783,574
Grand total, commerce canadien	150,772,355	121,527,952

On a continué et augmenté, pendant l'année, les efforts en vue d'une plus étroite utilisation des ressources forestières des sauvages en récupérant le bois brûlé ou endommagé, en coupant les arbres atteints ou trop précoces et par un contrôle général de toutes les opérations sur les réserves dans le but de réduire à un minimum le gaspillage dû à l'emploi de méthodes primitives dans l'exploitation.

On a adopté récemment des mesures énergiques pour contrôler et mettre un frein à la coupe illégale de bois sur les réserves par des blancs et autres personnes non autorisées et l'imposition d'amendes s'élevant à près de dix fois plus que le montant perçu les années précédentes est un indice des bons résultats obtenus sous ce rapport.

Chef de comité.

La livraison d'avril de la "Gazette Agricole du Canada", publiée par le ministère de l'Agriculture, nous apprend que le professeur W. J. Rutherford, doyen de la faculté d'agriculture de l'université de la Saskatchewan, a accepté la présidence du comité chargé d'inspecter les terres actuellement louées dans le sud de l'Alberta dans le but de constater quelles seraient les étendues les plus propres à la culture mixte; ces inspections sont le résultat d'une campagne lancée par le Bureau de l'établissement des soldats sur des terres.

Enregistrement dans la Saskatchewan.

D'après le rapport de la commission d'enregistrement fédérale, la province de la Saskatchewan compte 113,917 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, qui sont nées en pays étrangers. De ce nombre, 64,996 ont été naturalisées.

SOUSSION POUR L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Des soumissions cachetées distinctes, adressées au soussigné et portant l'indication "Soumission pour résidence d'officier de santé, sanatorium Dalton, N. Wiltshire, I.P.-E.", etc., selon le cas, seront reçues jusqu'à midi, jeudi, le 5 juin 1919, pour la construction d'une résidence pour l'officier de santé, une maison de pompes et un bâtiment vocationnel, au sanatorium Dalton, North-Wiltshire, I.P.-E.

Les plans et devis peuvent être examinés et les formes de soumission obtenues au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des hôpitaux militaires, Charlottetown; du surintendant des édifices publics, Halifax; et de l'inspecteur des édifices fédéraux, bureau de poste central, Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par

le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre du ministre des Travaux publics, accepté par une banque autorisée, et égal à 10 pour 100 du montant de la soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Touristes des Etats-Unis.

Le Canada devrait immédiatement donner son attention à l'immense courant de touristes américains qui, d'après les renseignements recueillis par la Commission canadienne du commerce, à Ottawa, ne pourront cette année voyager en Europe, au Mexique ou dans l'Amérique du Sud, et qui ne veulent pas visiter leurs Etats du Ouest.

REVUE HISTORIQUE DE LA FONTE DU CUIVRE AU PAYS

Une industrie nationale qui s'est développée très vite et qui est devenue des plus prospères.

PREMIERS DÉBUTS EN 1848.

La production annuelle du cuivre au Canada a augmenté de 3,505,000 livres, évaluées à \$385,550, en 1886, à 118,415,829 livres, évaluées à \$29,163,450, tel que démontré par les statistiques du ministère des Mines. Dans un rapport sur le sujet, M. Alfred W. G. Wilson, Ph.D., chef de la division des mines métalliques, fait une revue historique du développement des industries s'occupant de la fonte du cuivre. Les extraits suivants de ce rapport ne manquent pas d'intérêt:

"De temps à autre on a fait des découvertes de minéral de cuivre en quantités commerciales dans des régions du Canada plus ou moins éloignées des districts établis et des voies de transport. Avec le développement du pays, ces localités sont devenues de plus en plus accessibles, et il s'en est suivi que des gisements d'une qualité tellement inférieure qu'ils n'auraient eu aucune valeur dans l'ancien temps peuvent être aujourd'hui exploités à profit. Qu'un gisement soit éloigné ou d'accès facile, il est toujours désirable, excepté en des cas très rares, d'employer quelque méthode de concentration afin d'appliquer les frais de transport seulement à des chargements de la partie la plus précieuse du minéral. Les diverses tentatives faites pour atteindre ce but, depuis le commencement de l'exploitation des mines de cuivre au Canada, ont toujours eu pour objet de recouvrer les meilleures parties constituant le minéral et de les rendre commercialement utiles au coût le plus bas possible. En étudiant l'histoire du développement des mines de cuivre au Canada, on constate que dans presque tous les centres où des minerais de cuivre ont été découverts, on a fait diverses tentatives pour réduire le cuivre à la forme la plus convenable au transport. Ainsi à nombre d'époques différentes et dans nombre de centres divers, on a introduit des procédés de lixiviation ou de fonte. Dans très peu de cas seulement a-t-on maintenu ces installations durant une période assez longue. Ordinairement, le procédé ne répondait pas à l'attente ou bien le minéral faisait défaut.

PREMIÈRES OPÉRATIONS DE LA FONTE DU CUIVRE.

Les premières opérations tentées au Canada pour la fonte du cuivre furent celles de la Montreal Mining Company aux mines Bruce, vers la fin de l'année 1848. Le président de la compagnie, feu l'hon. James Ferrier, avait amené du pays de Galles un affineur de cuivre et trois ouvriers pour les hauts fourneaux. On construisit une salle de machines dans l'automne de cette année. Les briques réfractaires pour l'usage des fourneaux furent transportées d'Angleterre à bord d'un navire à voiles jusqu'à Montréal et de là expédiées par la voie du Saint-Laurent et des grands lacs jusqu'aux mines Bruce. J'ai lu un rapport à l'effet que ces briques ont coûté près de 25 cents chacune une fois posées dans les mines. Le fourneau, sans aucun doute, était un four à réverbère du genre en usage à Swansea pendant nombre d'années. On n'a pu se procurer aucune description de cette première installation. Les opérations n'ont pas réussi, et le haut fourneau a été détruit par un incendie environ un an plus tard—probablement en 1850.

"Au cours des cinquante années qui suivirent, nous voyons que d'autres installations ont été en opération à nombre d'endroits. On devra remarquer que le progrès dans le développement de

NOUVELLES FRONTIÈRES DE L'ALLEMAGNE.

Les lignes qui suivent ont été officiellement données au gouvernement canadien concernant les nouvelles frontières:

On peut décrire à peu près comme suit les nouvelles frontières de l'Allemagne: La frontière actuelle avec la Hollande; avec la Belgique, à l'est de Moresnet neutre; et le long de la frontière orientale de Kreise, d'Eupen et de Malmédy; la frontière actuelle avec le Luxembourg; le front avec la France de 1870, c'est-à-dire la frontière orientale de l'Alsace-Lorraine, avec certaines réserves concernant le bassin de la Sarre; la frontière actuelle avec la Suisse; la frontière de 1914 avec l'Autriche jusqu'à l'angle à l'est de Neustadt; la nouvelle frontière avec la Pologne se dirige de là vers le nord, passant à l'ouest de Oppeln, jusqu'au point le plus au sud de la Posnanie (Posen), de là vers la frontière occidentale de la Posnanie jusqu'à la rivière Bartsch; puis de la rivière Bartsch à un point situé à environ 10 milles à l'est de Glogau; puis de la frontière de la Posnanie du nord-est au sud-ouest de Lissa; puis du nord-est à l'ouest de Kopnitz (45 milles au sud-ouest de Posen); de là la ligne se dirigera vers le nord le long de la ligne des lacs et traversera la rivière Warthe pour rejoindre la frontière de la Posnanie, à huit milles ouest-nord-ouest de Birnbaum; de là à l'est-nord-est jusqu'à la rivière Netze; de là en remontant la rivière Netze jusqu'au coude à huit milles au sud-ouest de Schneidmühl; de là à l'ouest de Schneidmühl; de là au nord-est sur une longueur d'environ cinq milles à l'ouest du chemin de fer Schneidmühl-Konitz, et passant à l'est de Schlochau, jusqu'à un point à environ trois milles au nord-ouest de Kopnitz; de là elle se dirigera vers le nord jusqu'à l'ancienne frontière de la Prusse occidentale qu'elle suit jusqu'à un saillant à cinq milles au sud-est de Lauterburg; de là au nord pour rejoindre la mer Baltique, à environ huit milles à l'ouest de l'ancienne frontière de la Prusse occidentale.

La nouvelle frontière de la Prusse orientale (avec certaines réserves pour des plébiscites) part de la Baltique et se dirige vers le sud-ouest en remontant la rivière Nogat, et de là vers le sud en remontant la rivière Vistule jusqu'à environ 12 milles au sud-ouest de Marienwerder; de là vers l'est jusqu'à l'ancienne frontière; de là vers le sud-est jusqu'à l'ancienne frontière au sud de Neidenburg; de là à partir de la frontière ancienne jusqu'à la rivière Niemen; puis jusqu'à un point près de Nidden puis vers l'ouest et le nord jusqu'à la Baltique.

l'industrie de la fonte du cuivre au Canada a marché de pair avec les développements d'autre part. On constate qu'un bon nombre des améliorations, maintenant en vogue, ont été d'abord tentées puis perfectionnées par des fondeurs employés dans les usines canadiennes.

"Le premier grand haut fourneau rectangulaire pour le cuivre en existence sur le continent américain a été construit à Eustis, Québec, sur l'emplacement de l'usine à concentration actuelle. Le Canada possède aujourd'hui plusieurs des hauts fourneaux les plus complets et les plus beaux de l'univers. Le haut fourneau de la Canadian Copper Company, qui a été en opération continue, pour ainsi dire, depuis vingt-cinq années, est le plus ancien du Canada." Le rapport donne aussi une description détaillée des divers hauts fourneaux au Canada.

PRODUCTION PAR PROVINCES.

De la production totale de 118,415,829 livres de cuivre en 1918, les diverses provinces produisant du cuivre ont contribué les montants suivants:

Colombie-Britannique.	62,858,628
Ontario.	47,047,801
Québec.	5,869,694
Manitoba.	2,000,000
Yukon.	300,000

La production de cuivre de l'Ontario provient presque entièrement des mine-

SUPERFICIES POUR DISTRICTS POLITIQUES.

Entre la frontière de la Prusse orientale telle que décrite plus haut et le district de Marienwerder. Une ligne s'étendant d'un point sur le Nogat au sud-ouest de Elbing vers l'est jusqu'à l'ancienne frontière de la Prusse orientale et puis jusqu'à cette dernière frontière vers le sud; le district de Allenstein; l'ancienne frontière ouest de la Prusse orientale vers l'ouest et de là une ligne s'étendant vers l'est nord-est pour inclure Regierungsbesirk, Allenstein et Kreis Gletsko; le bassin de la Sarre; frontière du nord-est, si de la frontière française, à l'ouest de Merzig, était tracée une ligne vers le nord-est jusqu'à un point situé à cinq milles au nord de St-Wendol. La frontière orientale s'étend vers le sud-ouest puis à l'est de Hamburg, et de là vers le sud jusqu'à la frontière française au sud de Zwiebrucken, de manière à s'étendre à l'ouest de cet endroit.

DISTRICT DE SCHLESWIG.

Districts politiques dans le Schleswig: entre la présente frontière hollandaise et une ligne s'étendant à travers le Fjord Flemsburg, au sud de Tondern et au nord de l'île de Sylt; à partir d'un point sur la côte de la Baltique environ huit milles à l'est nord-est de Flemsburg vers le sud-ouest jusqu'à un point situé à environ quinze milles au sud-ouest de Flemsburg, puis vers le nord-ouest jusqu'à Scholmer Au, juste à l'est de Scholm; puis de Scholmer Au jusqu'à la côte; puis vers le sud des îles de Fohr et Amrum dans la mer du Nord; le long du Schlei, puis vers le sud de Schleswig jusqu'à Reider Au, puis en descendant le fleuve mais en passant à l'est et au sud de Friedrichstadt avant de rejoindre l'Eider que cette ligne suivra jusqu'à la mer.

FRONTIÈRES DE DANTZIG.

Frontières de la cité libre de Dantzig: Sur l'est à partir de la Baltique jusqu'à la jonction du Dogat et de la Vistule, la frontière de la Prusse orientale telle que décrite antérieurement; au sud et à l'ouest de la rivière Vistule vers le nord jusqu'à environ quinze milles au sud-est de Dantzig; puis au sud-ouest sur un parcours d'environ seize milles, puis vers l'ouest nord-ouest pour environ huit milles jusqu'à Lonkener Ze, et de là jusqu'à Pollenziner; puis au nord-est sur un parcours d'environ douze milles jusqu'à environ sept milles au sud-ouest de Dantzig; puis vers le nord en passant à l'est de Oliva, puis vers le nord-est en passant entre Koliebken et Zoppet jusqu'à la Baltique environ neuf milles au nord-ouest de Dantzig.

rais cuivre-nickel du district de Sudbury et de ceux de la mine Alexe dans le Timiskaming auxquels le district de Cobalt contribue un faible montant recouvert de ses minerais d'argent. Des chargements de quelques éléments cuprifères en voie de développement aident aussi quelque peu à former le total. La production de la Colombie-Britannique est de minerais plomb-argent et de minerais de cuivre de qualité inférieure sur la côte du Pacifique. La production de Québec est de minerais pyriteux. Aucun grand gisement de minerais de cuivre ne s'est développé dans les Provinces maritimes, et la production du cuivre a été comparativement petite. Aucun cuivre n'a été produit par les Provinces maritimes récemment.

L'important rendement de cuivre du Manitoba, en ces dernières années, provient des gisements de minerais de sulfure au lac Schist, au nord-ouest de Le-Pas, d'après l'information fournie par la division des statistiques et des ressources minérales du ministère des Mines.

L'aide économique des femmes.

La Commission canadienne du commerce, tout en encourageant les femmes à donner la préférence aux marchandises canadiennes, fait tout ce qu'elle peut pour que nos fabricants améliorent la qualité de leurs produits.

TOUTES LES LISTES NOIRES SONT RETIRÉES

Le secrétaire d'Etat pour les colonies annonce qu'elles ont cessé d'être en force le 28 avril.

ARRÊTÉS RESCINDÉS

Le gouvernement fédéral ayant été informé de la décision des gouvernements alliés et associés de retirer toutes les listes noires à compter de minuit, le 28 avril 1919, et que toutes les incapacités attachées au commerce ou aux communications avec les maisons d'affaires ou personnes inscrites sur ces listes cesseront d'avoir effet à compter de cette date, l'arrêté en conseil suivant a été passé le 1er mai courant:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, daté le 29 avril 1919, du ministre intérimaire de la Justice, au sujet d'un télégramme du 26 avril 1919, du secrétaire d'Etat pour les colonies, lui notifiant qu'il a été décidé par les gouvernements alliés et associés de retirer toutes les listes noires à compter de minuit le 28 avril 1919; que toutes les incapacités attachées au commerce ou aux communications avec les maisons d'affaires ou personnes inscrites sur ces listes cesseront d'avoir effet à compter de cette date, se réservant le droit, cependant, d'introduire de nouveau des listes noires si cela devenait nécessaire, et qu'on avait l'intention en conséquence de retirer la liste statutaire du Royaume-Uni par un arrêté en conseil qui serait signé le 28 avril 1919.

Le ministre recommande que toutes les défenses et incapacités attachées au commerce ou aux communications de personnes résidant, faisant un commerce quelconque ou se trouvant dans le Dominion du Canada avec des maisons d'affaires ou personnes inscrites sur la liste canadienne statutaire seront censées avoir cessé d'être en vigueur à compter de minuit le 28 avril 1919 et que la liste canadienne statutaire soit aussi retirée, annulée et n'aura plus aucun effet à compter de la susdite date.

Le ministre recommande aussi que les arrêtés en conseil du 25 août et du 20 octobre 1917 (C.P. 2385 et C.P. 3000), respectivement, ainsi que les proclamations publiées à ce sujet, ainsi que les arrêtés en conseil et les proclamations publiées subséquemment dans le but de faire des changements, ajoutés et modifications à la liste canadienne statutaire et d'en donner avis, soient rescindés.

Le ministre recommande de plus qu'avis de la substance de cette minute soit donné immédiatement par proclamation publié dans la *Gazette du Canada*.

Le comité agréé les recommandations ci-dessus et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

500,000 mètres cubes de bois pour réparations.

D'une estimation faite par M. Crahay, directeur général belge des eaux et forêts, il résulte que la valeur des arbres enlevés par les Allemands, durant l'occupation de la Belgique, dépasse, au cours du jour, 600 millions de francs. "Pestime," a dit M. Crahay dans l'exposé auquel cette note réfère, "que nous devons exiger de l'Allemagne 500,000 mètres cubes de bois par an pendant une dizaine d'années. Elle est à même de satisfaire à cette exigence, car elle a plus de 4,400,000 hectares de forêts, représentant plus de 5 milliards 400 millions de francs de bois disponibles, exploitables."

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement. Un an... \$2.00 Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

CAMPAGNE DE TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE AU CANADA

Résultats au crédit des campagnes de timbres d'épargne de guerre.

Ce serait une erreur de croire que parce que le timbre d'épargne de guerre ne coûte que \$4 et quelques cents, et qu'un timbre d'économie ne coûte que 25 cents, qu'en conséquence la campagne en faveur des timbres d'épargne de guerre ne signifie pas grand-chose.

Dans le Royaume-Uni, il a été vendu dans les trois dernières années pour une valeur de plus de \$1,500,000,000 de timbres d'épargne de guerre, et le mouvement se continue comme effort permanent de temps de paix.

Aux Etats-Unis, il s'est vendu pour une valeur de plus de \$1,100,000,000 de timbres d'épargne de guerre durant les 16 derniers mois. De sorte que comme moyen de prélever des fonds, ces campagnes sont importantes.

Mais il faut surtout voir le principal bénéfice dans la création d'une classe entièrement nouvelle de placeurs de fonds en effets de l'Etat. Lorsque la guerre s'est déclanchée, il n'y avait dans la Grande-Bretagne que 345,000 porteurs d'effets de l'Etat, tandis que maintenant il y en a plus de 18,000,000. Aux Etats-Unis le nombre s'est accru de 300,000 à peut-être 25,000,000 ou 30,000,000,000. Ces changements se sont opérés grâce aux campagnes nationales des bons de guerre et des timbres d'épargne de guerre.

Au début de la guerre, le nombre de personnes dans ce pays qui avaient des fonds placés en effets du gouvernement fédéral ne se comptait que par quelques milliers. Aujourd'hui ils dépassent 1,000,000,000. La campagne en faveur des timbres d'épargne de guerre ajoute des milliers à ce nombre parce qu'elle permet en réalité à quiconque possède \$4 d'acheter un bon du gouvernement fédéral.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

RAPPORT DE L'IMMIGRATION AU CANADA PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 1918-19 COMPARÉ À CELUI DE 1917-18, FOURNI PAR LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION ET DE L'IMMIGRATION.

	1917-18.				1918-19.				Pourcentage d'augmentation et diminution.
	Britannique.	Des E.-U.	Autres pays.	Totaux.	Britannique.	Des E.-U.	Autres pays.	Totaux.	
Avril.....	129	14,403	402	14,940	430	6,310	383	7,123	Dimin. de 52%.
Mai.....	134	10,496	613	11,243	269	4,554	438	5,261	" 53%.
Juin.....	138	6,801	461	7,400	157	3,277	461	3,895	" 47%.
Juillet.....	197	5,169	423	5,789	305	2,719	444	3,468	" 40%.
Août.....	209	5,715	414	6,338	199	3,610	706	4,515	" 29%.
Septembre.....	341	5,377	371	6,089	282	2,835	344	3,461	" 42%.
Octobre.....	376	5,072	438	5,886	616	2,194	626	3,436	" 42%.
Novembre.....	168	4,309	252	4,789	600	1,796	799	3,195	" 33%.
Décembre.....	404	3,233	393	4,120	634	2,226	576	3,436	" 17%.
Janvier.....	120	2,486	254	2,860	1,810	2,085	738	4,633	Augm. de 62%.
Février.....	26	2,249	266	2,541	1,170	2,641	805	4,616	" 82%.
Mars.....	846	5,938	295	7,079	3,442	6,468	753	10,663	" 51%.
Totaux.....	3,178	71,314	4,582	79,074	9,914	40,715	7,073	57,702	Dimin. de 27%.

RAPPORT DU MARCHÉ DE BEURRE ET FROMAGE

Le ministère de l'Agriculture inaugurerà sous peu un meilleur système.

Le ministère de l'Agriculture a autorisé la division de la laiterie et des entrepôts frigorifiques à inaugurer un rapport du marché pour les produits laitiers.

Pour commencer, le service ne comprendra que le beurre et le fromage. Les prix cotés seront ceux payés par les exportateurs et les commerçants de gros pour beurre et fromage livrés à Montréal, Toronto ou autres marchés, tels que spécifiés.

Des dépêches de nuit seront envoyées tous les vendredis et lundis soirs aux représentants des diverses associations et organisations par tout le Dominion pour être distribuées à la presse locale, aux vendeurs des manufactures et autres intéressés. Jusqu'à date on a parfait des arrangements pour les rapports télégraphiques à envoyer aux personnes suivantes:

- E. T. Love, secrétaire, association des laitiers de l'Alberta, Edmonton, Alta.
- P. E. Reed, secrétaire, association des laitiers de la Saskatchewan, Regina, Sask.
- L. A. Gibson, secrétaire, association des laitiers du Manitoba, Winnipeg, Man.
- Frank Hems, secrétaire, association des laitiers d'Ontario-Ouest, London, Ont.
- H. W. Coleman, secrétaire, association des laitiers du Nouveau-Brunswick, Sussex, N.-B.
- W. A. Mackay, secrétaire, association des laitiers de la Nouvelle-Ecosse, Truro, N.-E.

Ces différents officiers ont convenu de distribuer l'information aussi rapidement que possible. Des négociations sont en marche avec d'autres officiers.

Le rapport télégraphique devrait être à la disposition des intéressés tous les samedis et mardis matins; le premier rapport, samedi, le 24 mai.

Les rapports télégraphiques seront aussi envoyés directement du bureau d'Ottawa à tout conseil de fromagerie ou beurrerie, ou à toute firme ou personne qui s'engagera à payer le coût du télégramme. Ceux qui désirent avoir la première information se prévaudront sans doute de ce service télégraphique direct.

On enverra régulièrement et gratuitement une lettre de marché hebdomadaire à toute firme ou personne qui demandera à faire inscrire son nom sur la liste de distribution par la malle. Nous nous proposons de développer le service au moyen de renseignements dont l'utilité a été démontrée par l'expérience, et grâce à nos facilités de plus en plus grandes de recueillir les données sur lesquelles les rapports seront établis. On s'occupera des conditions atmosphériques et autres affectant la

LA RÉSERVE PORCUPINE POUR LES SOLDATS

Une partie des forêts de la Saskatchewan ouverte à la colonisation.

L'hon. M. Meighen a préparé un amendement à la loi concernant la sylviculture dans le but de retirer certaines parties de la réserve forestière Porcupine, dans la Saskatchewan, qui sont convenables à l'établissement des soldats. On évalue à près de 200,000 acres les parties qui en seront enlevées cette année, la plupart des plus propres à la production agricole, et environ 50 pour 100 en seront ouverts à la colonisation par nos soldats, dès que la loi ainsi modifiée aura été adoptée.

Les lots répartis sous le régime de la loi concernant l'établissement des soldats comprendront dans chaque cas 160 acres avec un terrain adjacent de 80 acres réservé pour disposition ultérieure. Le colon pourra utiliser ce lot de 80 acres pour fins de pâturage ou autres, ce qui lui donnera en tout 240 acres comme établissement complet. On décidera plus tard de la politique à adopter concernant la disposition finale des 80 acres.

On doit poursuivre pendant cette saison des recherches au sujet de ces réserves. On croit qu'il y a encore des étendues considérables dans la réserve Porcupine convenables à l'établissement des soldats. On n'a pas l'intention de retirer de la réserve aucun terrain qui doit servir aux fins de la sylviculture, mais on se propose d'utiliser tout ce qui pourra en être cultivé à profit.

On doit ouvrir une partie de ces terres aux soldats déjà revenus au pays, mais la plus grande quantité sera réservée jusqu'après la démobilisation complète des troupes canadiennes.

On s'attend à ce que l'ouverture ait lieu le 2 juillet, à la jonction baie d'Hudson, Saskatchewan. Un avis public de 30 jours sera donné quant à la date et au lieu de cette ouverture. La date définitive sera fixée dans l'annonce publique. La division des arpentages est à préparer les plans des terres qui pourront être offertes. Il est plus probable que l'inscription se fera par ballottage et que les terrains ne seront pas livrés à une poussée générale.

production par tout le Dominion, aussi de la situation internationale affectant les marchés du monde. On surveillera de près le développement et le rétablissement de l'industrie laitière dans les pays européens.

Les détails concernant l'envoi des rapports seront confiés à M. W. W. Moore, chef de la division du développement des marchés. L'auteur s'occupera personnellement de la partie internationale des lettres sur les marchés.

Toute correspondance et demande de rapports télégraphiques ou de lettres hebdomadaires devront être adressées au "commissaire de la laiterie, Ottawa".

DÉFENSE D'IMPORTER COCAÏNE ET OPIUM

L'exportation des drogues prohibée sauf avec licence spéciale.

Sur la recommandation du ministre intérimaire du Commerce, on a décidé de prohiber l'importation et l'exportation de la cocaïne et de l'opium, ainsi que leurs sels et préparations, sauf avec licence. Les arrêtés en conseil suivants ont été passés à ces fins le 14 mai:

Attendu que le ministre intérimaire du Commerce et de l'Industrie fait rapport qu'il y a eu une augmentation remarquable dans l'importation de cocaïne et de ses sels et préparations, d'opium et de ses préparations, et d'alcaloïdes d'opium et de leurs sels et préparations au Canada;

Et attendu que le gouvernement de Sa Majesté a refusé de permettre l'exportation de la Grande-Bretagne des articles ci-dessus, excepté sur la garantie qu'ils sont seulement employés pour fins scientifiques ou médicales;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre intérimaire du Commerce et de l'Industrie et sous le régime et en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre de 1914, d'ordonner et il est par les présentes ordonné comme suit:

L'importation au Canada de cocaïne et de ses sels et préparations, opium et ses préparations, alcaloïdes d'opium et leurs sels et préparations est par les présentes prohibée, sauf avec licence émise sur la recommandation du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le second arrêté en conseil se lit comme suit:

En vue d'un meilleur contrôle de l'exportation du Canada des marchandises ci-dessous mentionnées, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre intérimaire du Commerce et de l'Industrie et par et en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre de 1914, des arrêtés en conseil du 8 février 1918 (C.P. 337) et du 19 mars 1919 (C.P. 553) et par tous autres pouvoirs dévolus au Gouverneur général en conseil, d'ordonner et il est par les présentes ordonné comme suit:

L'exportation des marchandises ci-dessous mentionnées à toute destination en dehors du Canada est par les présentes prohibée, sauf avec licence émise sur la recommandation du ministre du Commerce et de l'Industrie, à savoir:

Cocaïne et ses sels et préparations, opium et ses préparations, alcaloïdes d'opium et leurs sels et préparations.

RODOLPHE BOUDREAU, Greffier du Conseil privé.

GESTE PATRIOTIQUE DES DAMES CANADIENNES

Elles accueillent avec intérêt la proposition de la Mission canadienne du commerce et s'organisent en conséquence.

COMMERCE DE PULPE ET PAPIER AVEC L'ANGLETERRE.

D'après un rapport reçu de la Commission canadienne du commerce, les dames canadiennes auraient accueilli avec un très vif intérêt la proposition qu'elle leur a faite collectivement, il y a quelques semaines, à l'effet de donner la préférence aux articles de manufacture canadienne dans leurs achats pour la maison. D'après le ton général des réponses reçues, la Commission du commerce est portée à croire que la participation des femmes à la direction du commerce national afin de faciliter une prompt conformité aux conditions de paix prochaine promet beaucoup pour leur activité future dans d'autres sphères. La Commission avait attiré l'attention de nos canadiennes à la possibilité pour elles d'accorder aux marchandises produites dans le pays une préférence sur toutes les autres, dans une circulaire adressée à toutes les organisations féminines connues du Dominion et intitulée: "Nouvelle œuvre nationale des femmes." L'argument se résumait à leur demander de continuer dans un champ d'action plus vaste le magnifique concours qu'elles ont donné à l'œuvre nationale sur la suggestion du Bureau des vivres. Après avoir constaté que ce sont les femmes qui font 90 pour 100 des achats pour les deux millions de foyers au Canada, la lettre continue:

"Pour chaque million de dollars conservé au Canada par un refus d'acheter toute autre marchandise que des articles canadiens, 1,000 personnes au moins auront le bénéfice d'un emploi continu durant une année. De fortes quantités d'objets d'un intérêt particulier aux femmes ont été importées depuis des années dans le Dominion, quand la plus grande partie de ces marchandises auraient pu être produites ou manufacturées chez nous, eussions-nous compris les résultats d'une coopération patriotique tels que démontrés par le travail de guerre. La principale chose à faire pour notre amélioration financière nationale, c'est de mettre un frein immédiat à l'écoulement de l'argent à l'étranger et de concentrer tous nos efforts à détourner le cours de l'argent vers l'intérieur, au Canada. C'est-à-dire que nous devons dépenser moins à l'étranger; nous devons vendre davantage à l'étranger. Par un effort déterminé et une bonne entente de coopération, sans nouvelle organisation fiscale, nous pourrions enlever du côté du débit de notre comptabilité nationale des centaines d'articles de catégorie différente que nous sommes à importer annuellement."

Les réponses reçues indiquent qu'on a saisi de façon intelligente le fonds même de la requête. Une réponse typique d'un chapitre occidental de l'I.O.D.E. dit:

"Il semble presque oiseux de notre part, comme filles de l'empire, de vous assurer de notre coopération la plus cordiale. Nous savons que vous encouragez une production de marchandises canadiennes aussi bonne, sinon meilleure, que le produit étranger," et la lettre continue: "Nous désirons attirer votre attention sur le manque de périodiques canadiens et britanniques et sur l'abondance de littérature américaine. Ne pour-

rons-nous pas avoir plus de matière à lire 'faite au Canada'?"

D'autres réponses suggèrent que, si les femmes canadiennes entreprennent de donner une préférence aux articles de fabrique canadienne, il devrait y avoir un effort déterminé pour empêcher une augmentation excessive dans le prix de ces articles.

La Commission du commerce est maintenant en rapports avec des manufacturiers représentatifs à ce sujet.

NOS OFFICIERS OUTRE-MER COMMERCE AGENTS.

Un câblogramme de la Mission canadienne à Londres à la Commission canadienne du commerce contient une suggestion aux producteurs et manufacturiers canadiens qui désiraient avoir des représentants qualifiés pour leurs maisons dans le commerce outre-mer. Il dit que bientôt un grand nombre d'officiers canadiens bien connus, dont plusieurs sont des hommes d'affaires expérimentés, seront démobilisés en Europe, et la Mission fait remarquer que quelques-uns de ceux-ci au moins seraient disposés à agir comme représentants de maisons canadiennes désireuses d'introduire et de vendre leurs marchandises en Angleterre, en France et en Italie. La Commission canadienne du commerce se chargera d'obtenir tous les détails demandés par tout intéressé de ce côté de l'océan.

COMMERCE DE PULPE ET DE PAPIER.

En réponse à une demande de renseignements au sujet des conditions actuelles du commerce de pulpe et de papier, la Commission canadienne du commerce a reçu de la Mission canadienne à Londres un câblogramme qui démontre de nouveau les avantages pour le commerce canadien de la nouvelle politique britannique accordant une préférence aux marchandises produites dans les limites de l'empire. La dépêche déclare qu'un effet général des nouveaux règlements est de limiter considérablement l'importation du papier à écrire, à journal et d'imprimerie, du carton et de la papeterie, venant de pays étrangers, et elle ajoute textuellement: "Les règlements concernant le papier à journal n'affectent pas le Canada."

Le British Board of Trade (département du Commerce) annonce que l'on continuera à prohiber l'importation du papier et des produits du papier de tout pays non britannique excepté sous permis spécial, mais que l'importation de papier manufacturé dans l'empire britannique peut se faire sans permis. En outre, il est stipulé que le Board of Trade accordera des permis d'importer seulement du papier de telle qualité et description qu'on ne saurait obtenir en quantité suffisante dans les limites de l'empire, ou bien si les prix de ces classes haussent au point de n'être plus raisonnables. Les règlements pour l'importation de pays étrangers sont basés sur le pourcentage du tonnage de papier importé après le 30 avril. Toute matière imprimée, comprenant formules, papier à écrire, calendriers et pancartes, cartes de Noël, et toutes autres impressions, y compris les livres d'images, qui étaient antérieurement importées en si grandes quantités de l'Allemagne, seront presque totalement prohibées en Grande-Bretagne, si elles viennent de pays étrangers. Le règlement protégeant l'acheteur contre des prix excessifs par la faculté d'augmenter les licences est une innovation de la nouvelle politique britannique de restriction.

La section des exportations de la Commission canadienne du commerce a accordé, le 8 mai, un permis d'exporter du saumon menu de la Colombie-Bri-

LA CONDITION DES RÉCOLTES DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Les semailles sont presque complétées, mais la main-d'œuvre est rare.

La condition des récoltes dans les provinces de l'Ouest est décrite comme suit par le bureau de Winnipeg, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation:

Manitoba.—Durant la semaine finissant le 3 mai, le temps a été frais et il y a eu des gelées assez fortes chaque nuit. Des vents élevés ont charrié quelque peu le sol sur les terres meubles mais, à part de retarder la semaille, il n'y a pas eu de dommages. A date, on a fait de 5 à 10 pour 100 des semailles par toute la province, le sol étant en parfaite condition, avec assez d'humidité pour une germination satisfaisante. Dans nombre d'endroits, les cultivateurs ont beaucoup de difficultés à obtenir l'aide voulue —main-d'œuvre expérimentée ou non— et le bureau provincial du travail rapporte qu'on pourrait placer immédiatement sur les fermes du Manitoba 500 hommes si l'on pouvait les trouver.

DANS LA SASKATCHEWAN.

Saskatchewan.—Tout considéré, le temps n'a pas été favorable; il y a eu de gros vents et des nuits glaciales. Les semailles ont cependant progressé rapidement; 25 pour 100 du blé est déjà sous terre et l'on commence cette semaine à semer l'avoine. Le sol est dans la meilleure condition possible pour la culture et il y a une humidité suffisante pour les besoins actuels dans toutes les parties de la province. De la région de Swift-Current, on rapporte que le blé est déjà levé. Les conditions de la main-d'œuvre sont assez sérieuses, les cultivateurs ne pouvant avoir de l'aide, en dépit des salaires élevés qu'ils offrent. L'herbe pousse bien et le bétail est partout en pâturage.

DANS L'ALBERTA.

Alberta.—Le temps a été favorable. Les semailles sont bien avancées et, à date, 60 pour 100 du blé est sous terre. Il n'y a encore aucun grain levé. La condition du sol est excellente, à l'exception de certains endroits dans la section Crowsnest au Pacifique-Canadien et le long de l'embranchement Cardston, où le sol est très meuble et sec; il faudrait assez de pluie. La situation est apparemment satisfaisante, au point de vue de la main-d'œuvre.

GRAIN EN ENTREPÔT.

Les quantités de grain en entrepôt dans les élévateurs intérieurs du gouvernement sont comme suit: Moosejaw, 1,302,541 boisseaux; Saskatoon, 1,419,231 boisseaux; Calgary, 1,337,073 boisseaux.

En entrepôt, dans les élévateurs intérieurs du Pacifique-Canadien, 7,736,119 boisseaux; 1917, 4,702,342 boisseaux.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918.	110,562,000	37,357,250	147,919,250
1917.	142,026,000	68,979,700	211,005,700

D'après le rapport sur le commerce du charbon du Canada, préparé par le statisticien fédéral, pour l'exercice clos le 31 mars 1918, la consommation totale de charbon et de coke par les industries du pays, pendant cette période, s'est élevée à 6,446,445 tonnes de bitumineux, 439,804 tonnes d'antracite et 2,061,792 tonnes de coke.

tannique à un marchand des îles Fidji. C'est la première commande importante reçue au Canada depuis nombre de mois de ce marché, et le marchand de Suva, dès sa première demande pour les prix du marché adressée à la Commission du commerce, en a donné la raison suivante qui sent le terroir:

"L'indigène paiera volontiers six pence la boîte de saumon, le prix d'avant-guerre, mais s'il doit en payer un shilling, il préférera s'en passer."

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT ROSS EST ACCEPTÉE

Le gouvernement le remercie des services qu'il a rendus à la Commission des pensions du Canada.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE.

Le gouvernement a accepté la démission du commandant J. K. L. Ross comme président de la Commission des pensions du Canada et lui a offert ses remerciements dans un arrêté en conseil passé le 14 mai, contenant la correspondance échangée, et qui se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, daté le 13 mai 1919, du ministre du Rétablissement civil des soldats à l'effet qu'à la date du 7 janvier 1919, le commandant J. K. L. Ross, président de la Commission des pensions du Canada, a écrit au premier ministre intérimaire comme suit:

"Comme vous le savez, j'ai accepté officiellement la présidence de cette Commission, le 13 septembre 1916, et depuis lors jusqu'à cette date, j'ai rempli mes devoirs de président de cette Commission, consacrant tout mon temps à ce travail. Antérieurement à ma nomination comme président de cette Commission, j'ai été deux années en service actif dans la marine, de sorte que, depuis le 1er août 1914, j'ai travaillé constamment pour le gouvernement au détriment de mes propres intérêts.

"Depuis l'adoption de l'arrêté en conseil 3070, du 21 décembre 1918, dont la première clause se lit:

"Les commissaires devront consacrer tout leur temps à l'accomplissement de leurs devoirs. L'approbation par la Commission de toute pension accordée sera démontrée par la signature personnelle d'au moins un des commissaires",

j'en suis venu, après mûre considération, à la conclusion qu'il me sera impossible à l'avenir de m'occuper du travail de la Commission, tel que décrit dans l'arrêté en conseil ci-dessus mentionné, de façon à rendre pleine justice à la Commission et à mes propres intérêts; en conséquence, je vous prie d'accepter ma démission à la date la plus rapprochée possible."

Le ministre recommande, en conséquence, que la démission du commandant Ross comme président de la Commission des pensions soit acceptée sans délai.

Le ministre fait remarquer qu'en acceptant la présidence de la Commission des pensions, le commandant Ross l'a fait à un sacrifice considérable de temps et de ses nombreux et importants intérêts financiers, que la bonne organisation et l'administration satisfaisante de la Commission jusqu'à date ont été dues en grande partie à ses efforts infatigables pour mettre l'œuvre dans l'état satisfaisant, qu'elle occupe aujourd'hui et qu'il serait, en conséquence, approprié que le gouvernement donne maintenant une expression convenable de son appréciation des services précieux rendus par le commandant Ross dans l'accomplissement des devoirs qu'il a assumés et lui transmettre les remerciements du gouvernement pour les excellents services patriotiques qu'il a rendus gratuitement.

Le comité agréé les recommandations et observations qui précèdent et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

SOMMAIRE DES BATAILLES CANADIENNES, 1915-1918

Nous donnons ci-après une histoire abrégée des opérations des divisions canadiennes en France et dans les Flandres, un travail préparé avec soin par le département de la Milice et de la Défense. En publiant cette histoire, le "Bulletin Officiel" a surtout pour but de mettre une source facile de renseignements à la portée de ceux qui s'intéressent aux faits et gestes de nos soldats en Europe. Voici le récit que nous communiquons le département de la Milice et de la Défense :

Le 3 octobre 1914, la première division canadienne, forte de 33,000 hommes, partait de la Baie de Gaspé pour l'Angleterre; deux semaines plus tard elle entra dans le détroit de Plymouth. Après un entraînement de tout près de trois mois dans le camp de Salisbury Plain, elle partait pour le front et débarquait à Saint-Nazaire le 11 février 1915. La division consacra ensuite une courte période à s'initier à la vie des tranchées, dans le tranquille secteur de Sully, puis elle est envoyée dans le nord, dans la région d'Ypres bouleversée par les obus où, une semaine après leur arrivée, les Canadiens eurent la tâche de faire face à la deuxième grande attaque lancée contre cette ville.

Ypres.

A 6 heures du soir le 22 avril, l'ennemi attaqua le front de la 45e division française, postée à la gauche des Canadiens, et lança contre elle un grand nombre d'hommes dissimulés derrière des nuages de gaz empoisonnés. Les troupes françaises se virent contraintes de battre en retraite et nos soldats, combant la brèche autant que possible, se battirent pendant six longs jours et six longues nuits, presque sans répit, supportant tout le poids de l'attaque jusqu'à ce que les troupes allemandes, découragées et vaincues, battissent en retraite. Ce fut de la bonne besogne et bien faite, et chaque soldat canadien en remporta une saine et légitime fierté. La division perdit 8,000 hommes mais, suivant l'expression du commandant en chef britannique, "elle sauva la situation" et, par des prodiges de valeur en face d'engins de guerre inconnus jusque-là, couvrit de gloire le nom du Canada.

Festubert.

Au commencement de mai, sir John French déclencha son offensive contre la crête d'Aubers, et le 17 mai la division canadienne se transportait au sud, à Festubert, et dans la zone de la première armée.

Là, le 20 mai, nos troupes canadiennes livrèrent une bataille sanglante pour la possession de la rue LaQuinque, K. 5, le Verger et la rue d'Ouvert. Ces positions furent enlevées, au prix de grands sacrifices, mais les troupes ne purent pas aller plus loin, et, après dix jours d'efforts incessants et avec des pertes toujours grandissantes, on décida d'essayer de passer à travers les défenses allemandes sur un autre point.

Givenchy.

En conséquence, le 31 mai, la division canadienne fut relevée et dirigée vers le sud sur le front du Canal La Bassée et de Givenchy. A cet endroit la lutte recommença pour la possession de la Rue d'Ouvert, de Chapelle St-Roch et de Violaines, mais avec peu de succès, sauf la prise de quelques petits postes fortifiés. L'état-major général allemand avait alors inauguré ce système de défense à la mitrailleuse qui devait jouer un rôle si important dans les opérations subséquentes, une tactique de guerre tout spécialement favorisée par la nature du terrain où se livrait la bataille. On obtint peu de succès si l'on songe à la perte de 2,000 hommes qu'il fallut subir, et, à la fin de juin, les troupes canadiennes furent dirigées vers le nord où elles purent prendre un repos bien gagné dans les tranchées relativement tranquilles de Poegsteert.

Les mois de juillet et d'août furent assez tranquilles. Le mois de septembre, en revanche, fut marqué par beaucoup d'activité, parce que, le 14, la 2e

DESCRIPTION SUCCINCTE DES OPERATIONS DE L'ARMÉE CANADIENNE

PETITS RÉCITS DE LA PART PRISE PAR LE CANADA DANS LA GRANDE GUERRE, D'YPRES À MONS, PRÉPARÉS D'APRÈS LES SOURCES OFFICIELLES, AVEC LA PERMISSION DU MINISTÈRE DE LA MILICE.

division canadienne débarquait à Boulogne et quelques jours plus tard était reçue dans le secteur de Hazebrouk par des compatriotes, les vétérans de la 1re division. Le 14 aussi, fut formé le corps d'armée canadien sous les ordres du lieutenant-général Alderson, avec les majors-généraux Currie et Turner à la tête des 1re et 2e divisions, respectivement. Quelques jours plus tard la 2e division prenait charge du front de Kemmel, à la gauche de la 1re division, et le corps canadien prenait ses dispositions pour donner toute l'assistance possible dans l'offensive que l'on préparait contre Loos.

Ce fut un grand désappointement pour les Canadiens que de ne pas avoir été appelés à jouer un rôle plus considérable dans la bataille de Loos, mais ils accomplirent leur peu excitant part de la bataille, le 25, en exécutant excellentement une attaque simulée qui empêcha l'ennemi de porter ses réserves sur le point d'attaque.

Pendant les mois de septembre et d'octobre, tout le monde, hommes de tous grades, travailla sans relâche à améliorer la ligne, mais les pluies de novembre vinrent prouver que même un travail incessant et toutes les ressources du génie suffisaient à peine pour conserver les tranchées creusées dans le sol bourbeux de cette région. Tout de même la vie ne se dépensait pas exclusivement à creuser et le raid merveilleux, le premier du genre, qui fut fait sur la Douvre par le 7e bataillon devint le signal de joies sans nombre pour nos hommes extrêmement entreprenants.

La lutte s'était continuellement portée du côté du nord, et, au mois de mars, le corps canadien releva le 5e corps devant St-Eloi, à l'endroit même où la 3e division (britannique) avait fait partir une série de mines énormes.

Un peu avant Noël 1915, on reçut l'autorisation de former la 3e division canadienne. Dans le mois de novembre, le bataillon d'infanterie légère de la Princesse Patricia avait rejoint le corps canadien, et, de bonne heure dans le mois de janvier 1916, les 7e et 8e brigades entraient à leur tour dans les tranchées sous les ordres du général Mercer.

St-Eloi.

Dans la nuit du 3 avril commença la terrible bataille pour la possession du cratère de mine de St-Eloi, la lutte fut très acharnée, car nos hommes n'avaient pas seulement à se défendre contre les balles allemandes, mais ils avaient constamment devant eux la menace de périr par suffocation dans l'océan de boue qui recouvrait nos positions. Pendant tout le mois, la 2e division s'efforça de maintenir nos lignes affaiblies, mais l'artillerie allemande était trop forte; nos défenses improvisées s'effondraient d'elles-mêmes dans le marécage où elles avaient été construites et, finalement, nos troupes furent obligées d'abandonner ce cratère pour la conquête et la conservation duquel elles avaient tant sacrifié. Dans cette bataille, la 2e division perdit 4,000 hommes.

Hooge et le Bois du Sanctuaire.

Le mois de mai trouva les Canadiens, sous le commandement du général sir Julian Byng, toujours en possession du secteur sud-est du saillant d'Ypres, ce qui permit de donner à nos soldats surmenés un peu de répit loin du foyer de la bataille. Avec le mois de juin vint une nouvelle pression des Allemands et, le 2, ces derniers lançaient une troisième poussée en avant qu'ils avaient fait précéder de la plus terrible préparation d'artillerie connue jusque-là. Si terrible

avait été le bombardement, et si grandes avaient été nos pertes qu'il fut jugé impossible de tenir nos positions près de Hooge et du Bois du Sanctuaire. Pendant un certain temps le saillant d'Ypres tout entier fut en très grand danger. Le général Mercer avait été tué, et seule la bravoure indomptable des 7e et 8e brigades nous sauva d'un désastre sérieux. En ce moment, le 6 juin, les Allemands avaient occupé une si grande partie des hauteurs d'Ypres que la position avait pris une importance vitale, et ce n'est que le 13 que par une attaque héroïque les troupes fraîches de la 1re division parvinrent à repousser l'ennemi et à rétablir nos lignes de défense. Les pertes canadiennes, pendant ces onze jours de bataille, avaient été de 11,000 hommes.

Pendant tout le mois de juillet 1916, le corps canadien fut surtout très occupé à équiper et à assimiler des renforts, et vers le milieu du mois d'août la 4e division arrivait dans les lignes peu soupçonnées des efforts qu'on allait bientôt exiger du corps d'armée. A la fin du mois, les 1re, 2e et 3e divisions se portèrent vers le nord, sur la Somme, pour prendre part à la plus grande des offensives conçues par les alliés.

La Somme.

Pendant toute la guerre chaque action excella les batailles précédentes au point de vue de l'appui donné par l'artillerie, et en arrière de nos hommes, à la Somme, s'alignaient le plus grand nombre de canons réunis dans un seul groupe jusqu'à ce jour; de leur côté les Allemands n'étaient pas loin d'être aussi bien préparés pour leur défense.

Dans les premiers jours de septembre, la 1re division canadienne s'employa à nombre d'opérations importantes qui aboutirent à de brillants exploits dans le voisinage de la ferme Mouquet. Le 15 septembre, la 2e division canadienne remportait la belle victoire de Courcellette. Le 26 septembre, la 1re division canadienne s'empara des tranchées Hessian et Kenora—une avance qui devait avoir les plus heureuses conséquences. Puis s'engagea la farouche bataille pour la possession de la tranchée Regina. Le Canada a payé très cher cette tranchée Regina. Pendant des semaines, les postes étant pris, perdus et puis repris plusieurs fois, sur un quart de mille de tranchées bouleversées, la lutte fit rage et ce n'est que le 11 novembre, après que les trois 1re divisions canadiennes eussent quitté la Somme, que la 4e division put prendre pied et se maintenir sur le terrain conquis. La tranchée du Désir fut enlevée le 18, puis la 4e division s'en alla au nord rejoindre le corps canadien sur la ligne Arras-Lens. Le corps perdit 22,000 hommes sur la Somme, mais la vigueur avec laquelle nos hommes exécutèrent de nombreux raids et firent de fructueuses sorties contre l'ennemi sur ce front nouveau n'a jamais été surpassée.

Equancourt et Guyencourt.

Dans l'intervalle la brigade de cavalerie canadienne, attachée au 15e corps (britannique), se distinguait dans plusieurs actions pendant le mois de mars 1917. Une attaque préparée dans un secteur tranquille obtint le plus grand succès. Trois villages, Longavesnes, Lieramont et Equancourt furent pris le 26, et le jour suivant, trois autres, Villers-Faucon, Saulcourt et Guyencourt furent délivrés des mains des ennemis. Si l'on tient compte des gains importants obtenus par ces opérations nos pertes y ont été étonnamment petites.

Crête de Vimy.

En face du centre de notre nouveau front se trouve la crête de Vimy, une élévation ardemment convoitée par notre haut commandement. Les historiens ont beaucoup écrit sur les terrassements pré-historiques, mais ce que les Canadiens ont fait à Vimy peut soutenir la comparaison avec tout ce que les historiens ont raconté. Le 9 avril les quatre divisions canadiennes ont exécuté ce qui a été probablement l'entreprise la mieux préparée de la guerre—elles ont capturé toute la crête en balayant tout devant elles.

Cet exploit fut suivi, le 10, par la prise de la Côte 45, après une attaque faite sans succès le jour précédent, puis par la prise d'assaut du Bouton, le 12, un fort point élevé qui avait jusque-là retardé nos progrès. L'action elle-même, et les opérations qui en furent la suite, furent couronnées de succès. Pendant les mois d'avril et de mai 1917, le corps canadien s'empara de neuf villages, fit 5,000 prisonniers, captura 64 canons lourds et howitzers, 106 mortiers de tranchées et 126 mitrailleuses. Ses pertes avaient été de 10,000 hommes.

Lens et Côte 70.

La prise de la crête de Vimy rendit possible la réalisation de plusieurs autres projets caressés depuis longtemps par le haut commandement, et, pendant les mois de juin et de juillet, les troupes canadiennes maintinrent une vigoureuse offensive contre les défenses allemandes de Lens. Les instructions de la 1re armée étaient de s'emparer de Lens en vue d'attaquer Lille par le sud. En conséquence, le 15 août, les 1re et 2e divisions canadiennes s'emparèrent de la Côte 70 et se rapprochèrent considérablement de la ville. L'attaque fut poussée avec encore plus de vigueur le 21 par les 2e et 4e divisions. La bataille fut très acharnée; on a même dit qu'elle avait été la plus terrible que nos troupes aient eu à livrer jusque-là. Le corps perdit 9,100 hommes dans cette bataille.

Dans le mois de septembre on fit des préparatifs pour la prise de la crête Mérocourt-Sallaumines, mais ces opérations furent différées parce que les services du corps canadien furent requis pour une attaque contre Passchendaele, sur le vieux front d'Ypres.

Passchendaele.

Comme sir Douglass Haig l'a déclaré dans sa quatrième dépêche, les positions tenues par les alliés dans le saillant d'Ypres, depuis le mois de mai 1915, étaient loin d'être satisfaisantes. Non seulement elles étaient complètement dominées par l'ennemi, mais leur défense exigeait un effort considérable de la part des troupes qui les occupaient, sans compter qu'elles seraient très coûteuses à défendre dans le cas d'une attaque en force où l'ennemi aurait tous les avantages pour faire ses observations et poster son artillerie. Ces positions avaient été considérablement améliorées par la prise de la crête Messines-Wytschaete et on se proposait de les consolider davantage en s'emparant des hauteurs qui s'étendent au nord-est sur une distance de sept milles puis tout droit au nord en passant par Broodseinde et Passchendaele.

Les 2e et 5e armées britanniques avaient remporté quelques succès au cours des préliminaires de ce plan d'offensive. La quatrième phase de la lutte se produisit le 9 octobre, quand les 49e et 70e divisions britanniques, attachées au 2e corps australien se portèrent à l'attaque de Passchendaele.

Des prisonniers allemands de haut grade ont déclaré que Passchendaele et le rude pays vallonné qui l'environne, constituait la porte des positions allemandes établies sur les hauteurs qui se trouvent à l'est d'Ypres. Que cela soit ou non, la résistance opposée par l'ennemi sur ce point a démontré quelle importance le haut commandement allemand attachait à cette position. L'attaque du 9 octobre ne réussit pas, bien qu'elle fût faite avec la plus grande bravoure.

La position était d'une importance vitale pour les opérations que l'on venait de commencer et, le 12 avril, la division néo-zélandaise et la 3e division australienne

[Suite à la page 9.]

SOMMAIRE DES BATAILLES CANADIENNES, 1915-18.

[Suite de la page 8.]

lienne firent de nouveau un vaillant effort pour se rapprocher de Passchendaele. De nouveau la résistance concentrée de l'ennemi empêcha les troupes d'atteindre leur objectif bien que notre ligne pût être avancée d'une courte distance.

D'une façon générale, les troupes établies sur ce front étaient très fatiguées après les rudes combats des semaines précédentes. Plusieurs conciliabules eurent lieu aux quartiers-généraux afin d'aviser aux meilleurs moyens de pousser les opérations. Le haut commandement britannique se déclara d'avis qu'on ne pouvait pas attendre de grands avantages stratégiques de la poursuite d'un succès sur le front d'Arras, si ce n'est la capture de quelques objectifs immédiats. Et il était certain que la prise de Passchendaele était une mesure indispensable au développement du premier plan dans les Flandres.

En conséquence, l'attaque projetée de Lens fut remise à plus tard—le corps canadien fut envoyé dans le secteur d'Ypres—et le 18 octobre le général Currie prenait le commandement du corps canadien sur le front de Passchendaele. Le 22, les 3e et 4e divisions canadiennes remplaçaient les néo-zélandais et la 3e division australienne devant Passchendaele.

Les opérations furent exécutées en quatre phases distinctes, le 26 et le 30 octobre, par la 3e et la 4e division, et, le 6 et le 10 novembre, par la 1re et la 2e divisions. L'attaque finale nous mit en possession du terrain élevé qui se trouve à l'est de Passchendaele, laissant cette ville bien en dedans de nos lignes. Les conditions dans lesquelles cette opération fut exécutée sont à peu près indescriptibles, et les pertes des Canadiens furent très lourdes. Passchendaele a coûté au corps canadien 14,867 hommes, tués, blessés ou disparus. On avait fait 1,200 prisonniers.

Après la réorganisation nécessaire, le corps retourna sur le front de Lens où il continua l'investissement de la ville jusqu'à la grande offensive allemande de mars 1918. La 2e division canadienne fut attachée au 6e corps d'armée et garda la ligne de Neuville Vitasse pendant toutes ces journées difficiles, mais le gros du corps canadien ne prit pas une part considérable dans les opérations de défense.

Amiens et Mons.

Comme conclusion digne des succès remportés par le corps canadien en 1915, 1916 et 1917, les grandes victoires des derniers trois mois de la lutte comptent parmi les plus fameux exploits des armes anglaises.

Agissant comme pointe d'attaque de la poussée alliée sur le front ouest, qui commença le 8 août et se termina à Mons le 11 novembre, le corps canadien prit à l'ennemi 32,000 prisonniers, 750 canons lourds et de campagne et 3,500 mitrailleuses; il avança sur une profondeur de 95 milles prenant 100 villes et villages et 450 milles carrés de territoire; et plus de 300,000 civils français et belges étaient délivrés du joug allemand.

Durant cette période, le corps canadien perdit 45,000 hommes, mais il rencontra et tailla en pièces pas moins de 50 divisions allemandes ou un quart des forces totales de l'ennemi sur le front ouest.

Ces brillants exploits servirent de cadre à quatre batailles principales: Amiens, le 8 août; Arras, le 26 août; Cambrai, le 27 septembre et Valenciennes, le 1er novembre, le corps étant constamment en première ligne avec au moins deux divisions à l'attaque et les deux autres comme appui.

La bataille vraiment décisive—de fait, les plus hautes autorités militaires déclarent que ce fut le combat le plus acharné de la guerre—fut livrée en face de Cambrai. Les officiers allemands ont admis volontiers qu'avec la chute de Cambrai s'est évanoui leur dernier espoir de gagner la guerre.

Le corps canadien entra dans cette dernière phase de la guerre au moment où il faisait partie de la réserve du quartier général auquel il avait été attaché depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin de juillet.

Le maréchal sir Douglass Haig, dans sa dépêche au War Office concernant l'offensive ennemie du 21 mars, rappelle dans les termes suivants sa décision de confier au corps canadien cette tâche importante:

"J'ai organisé une réserve de division spéciale capable de donner l'occasion se présentera. Des mesures ont été prises pour l'emploi du corps canadien comme force de contre-attaque pour les cas où l'ennemi réussirait à percer mes lignes."

Comme on le sait, de mars à juillet, les Allemands lancèrent plusieurs attaques contre le front allié avec certains succès et avec, comme résultat, une avance qui les porta à 40 kilomètres de Paris, le 15 juillet. C'est à ce moment que le maréchal Foch découvrit que l'ennemi avait laissé son flanc droit exposé dans le secteur de Soissons. Il lança dans cette ouverture qu'il exploitait le plus possible une force composée de troupes anglaises, françaises et américaines. Ce coup fut porté le 18 juillet, et on peut dire que de ce moment la fortune de la guerre tourna décisivement en notre faveur.

Nos communications étaient encore affreusement difficiles, cependant, à cause du fait que l'ennemi était toujours à quelques kilomètres seulement d'Amiens. Il commandait la route de Paris-Amiens suffisamment pour nous empêcher de nous en servir et tant que cette route et son chemin de fer ne seraient pas délivrés il nous était impossible d'entreprendre une avance sérieuse sur quelque point que ce fût du front.

Le généralissime décida alors d'attaquer sur un front de 20 milles entre l'Acre et l'Ancre, à l'est d'Amiens. Pour cette entreprise, il choisit le corps canadien, le corps australien, le fameux 31e corps français et quelques troupes anglaises.

Amiens.

Le corps canadien fut placé à la pointe d'attaque. La bataille d'Amiens commença le 8 août au petit jour. Le soir les Canadiens avaient avancé de 14,000 verges, la plus grande avance faite en un seul jour depuis le commencement de la guerre. Les quatre divisions prirent part au combat et, pour la première fois, la brigade de cavalerie canadienne et la brigade de mitrailleuses automobiles canadienne firent partie du corps canadien dans une bataille.

La première phase de la lutte se termina la cinquième journée, le 13 août.

Dans l'intervalle les Canadiens avaient avancé de 32,000 verges, capturant plus de 150 canons, plus de 1,000 mitrailleuses, 125 mortiers de tranchées, 10,000 prisonniers, 20 villes et villages, identifiés et mis en fuite 16 divisions allemandes, et gardé un front de 10,000 verges comparé au front de 7,500 verges qu'ils tenaient au commencement de l'attaque.

Les jours suivants les Canadiens firent de nouvelles avances jusqu'au moment où leur gain total représentait une avance de 15 milles, la prise de 35 autres canons et 2,000 prisonniers. Le chemin de fer de Paris-Amiens était libéré, toute menace contre Amiens disparue, et les efforts faits par l'ennemi pour diviser les forces françaises et anglaises avaient été futiles.

Les pertes du corps canadien dans ces engagements avaient été de 7,763 hommes.

Arras.

Après Amiens, le corps canadien retourna à son vieux champ d'action, près d'Arras, et le matin du 26 août, il attaqua sur un front de 9,000 verges de Neuville-Vitasse, au sud, jusqu'à Tilloy, et à travers la rivière Scrape vers le nord. Le 1er septembre il avait avancé de 12,000 verges sur un terrain bouleversé par les obus et littéralement coulé de fer barbelé; il avait successivement pris cinq systèmes de tranchées très élaborés et fortement défendus et se trouvait sur le seuil de la fameuse ligne Drocourt-Quéant, le point le plus fort de la célèbre ligne Hindenburg réputée imprenable par les Allemands. Chaque verge de terrain, dans cette avance, fut contestée avec acharnement.

Le 2 septembre le corps canadien fit une large trouée dans la ligne Drocourt-Quéant, un fait d'armes qui devait influencer considérablement sur tout l'avenir

de la guerre, et, trois jours plus tard, il atteignait le côté ouest du Canal du Nord, point où se termina la deuxième phase de la bataille d'Arras.

Dans cet engagement le corps canadien captura 10,000 prisonniers, dont 262 officiers, 95 canons lourds et pièces de campagne, 1,016 mitrailleuses, 75 mortiers de tranchées, et remporta une victoire stratégique encore plus grande que celle qu'il avait remportée à Amiens. Nos pertes furent d'environ 11,500 hommes.

Cambrai.

Le 27 septembre vit le commencement des opérations que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de bataille de Cambrai. Le corps canadien attaqua sur un front de 4,000 verges se développant en éventail jusqu'à 9,000 verges. Les objectifs de nos troupes comprenaient la prise des hauteurs dominant la Vallée de Sensée, la prise du village de Bourlon et des bois environnants. Au coucher du soleil, dès le premier jour, cette tâche était brillamment accomplie dans une avance de 7,000 verges. Parmi les principaux gains de cette journée on compte 4,000 prisonniers, 102 canons lourds et pièces de campagne, plusieurs centaines de mitrailleuses et un butin de guerre énorme. Cette attaque fut faite par les 1re et 4e divisions. Le jour suivant la 3e division entra dans les lignes et continua d'avancer rapidement jusqu'au 1er octobre, le moment où les Allemands, comprenant que Cambrai était menacée, décidèrent de faire un effort suprême pour sauver la ville.

Dix divisions d'infanterie ennemies avec 13 compagnies de mitrailleuses, appuyées par l'artillerie de plus de dix divisions furent lancées contre la 1re, la 3e et la 4e divisions canadiennes.

C'est ce jour-là que fut livrée ce que le haut commandement considère avoir été la bataille la plus sanglante de la guerre. Les Canadiens soutinrent et repoussèrent contre-attaque après contre-attaque. L'artillerie du corps d'armée tira plus de 7,000 tonnes de munitions; une seule batterie de canon de six pouces abattit plus de 200 cibles vivantes d'hommes en mouvement. Ce fut une journée d'incroyable et horrible massacre dans les rangs ennemis. Les efforts désespérés des Allemands furent inutiles. A la fin de la journée, les Canadiens étaient encore en possession pratiquement de tout le terrain qu'ils avaient capturé le matin dans les premières heures de la bataille. Deux jours plus tard les troupes canadiennes étaient sous les murs de Cambrai et la deuxième phase de la bataille était terminée.

Nous avions pris à l'ennemi 7,174 prisonniers, dont 230 officiers, 205 canons lourds et pièces de campagne, 30 mortiers de tranchées et 950 mitrailleuses. En cinq jours le corps canadien avait décimé et mis hors de combat treize divisions choisies de l'ennemi en subissant lui-même une perte approximative de 18,000 hommes.

Le Cateau.

Le jour où les Canadiens s'emparèrent de Cambrai la brigade de cavalerie canadienne fit une avance de 8 milles de Montigny vers le sud-est. Elle s'empara de plusieurs villages, fit plusieurs charges audacieuses, mit l'ennemi en fuite et entra dans Le Cateau où elle fit 400 prisonniers et captura 5 gros canons, 5 mortiers de tranchées et 102 mitrailleuses. Nos pertes furent de 150 hommes.

Denain.

Après la prise de Cambrai les troupes canadiennes prirent position sur une ligne nord-est puis entreprirent une avance vers Valenciennes. En ce moment, les troupes ennemies battaient en retraite, n'échappant à une déroute complète qu'en livrant une série de combats d'arrière garde très violents dans lesquels la mitrailleuse était la principale arme de défense. Les Canadiens continuèrent d'avancer rapidement, chaque jour capturant de nouveaux villages et délivrant les populations civiles. Le matin du 20 octobre, la 4e division canadienne s'empara de Denain, un centre minier considérable où vivaient encore 28,000 civils. Dans cet endroit, comme dans tous les autres villages où les Canadiens étaient passés depuis leur départ de Cambrai, les soldats canadiens furent l'objet des plus enthousiastes démonstrations de la part de la popula-

tion française. Dans les villes et les villages où la population civile était restée on découvrit que les Allemands avaient enlevé toutes les provisions alimentaires et les Canadiens assumèrent la tâche de ravitailler et de nourrir les gens. Avec la prise de Denain, les Canadiens adoptèrent une famille de 75,000 personnes qu'il leur fallut nourrir et protéger.

Avant la fin d'octobre, le corps canadien était arrivé aux approches nord de Valenciennes. Le matin du 1er novembre, la 4e division attaqua Valenciennes du côté sud et captura 1,400 prisonniers, 7 pièces d'artillerie et plusieurs mitrailleuses. On compta, après la bataille, plus de 800 cadavres ennemis sur le terrain. De bonne heure le lendemain, Valenciennes fut complètement débarrassée d'ennemis.

Les Canadiens se portèrent ensuite vers Mons, et quatre jours plus tard ils avaient atteint la banlieue de Mons. Ainsi, dans l'espace d'une semaine, nos troupes avaient avancé 25 milles malgré une vive opposition de l'ennemi. Cette avance délivra du joug allemand nombre de villes et de villages échelonnés sur chaque côté de la route de Mons; tous ces villages étaient remplis de civils belges qui, comme les français, avaient été dépouillés de tout par les Allemands.

Mons.

A quatre heures du matin, le 11 novembre, le jour de l'armistice, les Canadiens entrèrent dans Mons, et après une courte mais violente bataille, ils s'emparèrent de la ville et poussèrent plus loin au delà dans la pleine campagne. A onze heures, au moment où l'armistice commença, la ligne canadienne était déjà à cinq kilomètres à l'est de la ville. Les premières troupes à pénétrer dans Mons furent le 42e Highlanders canadien, le bataillon d'infanterie légère de la Princesse Patricia et le régiment royal canadien. Sur la droite, les régiments ontariens de la 4e brigade avaient pris le village de Hyon et s'étaient avancés jusqu'à ce qu'ils fissent jonction avec les troupes de la 7e brigade. Ainsi, la guerre finissait à l'endroit même où les Anglais avaient commencé de combattre, et par une coïncidence intéressante les dernières troupes à quitter Mons, le 23 août 1914, ayant été le 42e Highlanders britannique, et le Black Watch, ce furent leurs contreparties dans l'armée canadienne qui furent les premières à entrer dans la ville le dernier jour de la guerre en même temps que les premières troupes débarquées en France, le P.P.C.L.I.

La profondeur de l'avance accomplie depuis le 2 novembre mesurait 30 milles. Les Canadiens firent des pertes légères en entrant dans Mons, mais ils exterminèrent tous les Allemands qui se trouvaient dans la place en ce moment.

Ces nombreux et magnifiques succès sont dus au travail efficace d'administration et d'organisation de l'état-major, auquel s'ajoutaient le dévouement sans borne, le courage et l'initiative des hommes de tous grades, produit d'une excellente discipline, d'un bon entraînement et d'un bon commandement.

A l'appui du corps canadien et des autres troupes sur tout le front britannique se trouvaient les troupes canadiennes des chemins de fer, à qui l'on doit la construction de toutes les lignes ferrées de la zone des armées britanniques et 60 pour 100 des chemins de fer de proportion réglementaire. Il y avait 14 brigades composites de troupes de chemins de fer et quatre compagnies étaient chargées d'un travail de nature spéciale. Un autre facteur dans le succès de nos armes, ce furent les troupes de forestiers canadiens dont il y avait 63 compagnies en France. Ces forestiers ont fourni la plus grande partie du bois de construction dont les armées britanniques et françaises ont eu besoin, ainsi que tout le bois nécessaire pour la construction des aérodromes de l'aviation indépendante et de l'aviation royale.

Americains dans l'Ouest canadien.

Il y a 51,428 citoyens américains établis dans l'ouest canadien, répartis comme suit: Alberta, 24,922; Saskatchewan, 20,567, et Manitoba, 5,939. Ces chiffres, fournis par le rapport de la commission d'enregistrement fédérale, comprennent toutes les personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, et nées aux Etats-Unis.

RAPPORT SUR LA RICHESSE FORESTIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

OEUVRE HAUTEMENT UTILE DE LA COMMISSION DE CONSERVATION

LES FORESTIERS DE LA COMMISSION OBTIENNENT D'IMPORTANTES DONNÉES DANS LA PREMIÈRE SÉRIE DE RELEVÉS DES RESSOURCES FORESTIÈRES DES PROVINCES DU DOMINION ET DES POSSIBILITÉS DE LEUR PLUS GRANDE UTILISATION.

Dans le rapport de la Commission de conservation sur les forêts de la Colombie-Britannique, préparé par H. N. Whitford, Ph. D., et Roland D. Craig, I.F., sous la direction de Clyde Leavitt, chef forestier de la Commission, il est estimé que le montant total des terres à bois dans la province est de 149,344 milles carrés, ou 42.2 pour 100 de la superficie totale des terres.

Le rapport, qui forme un volume de plus de 400 pages, est le résultat d'une investigation faite par la Commission de conservation dans le but d'obtenir les renseignements les plus précis possibles sur l'étendue des ressources forestières de la Colombie-Britannique.

"L'extrême variation dans les conditions climatiques produit une croissance forestière diversiforme," dit le rapport. "Le climat doux et humide de la région du littoral sud a pour résultat de grosses essences de pin Douglas et de cèdre rouge; les conditions semi-arides du plateau du Fraser cause la prédominance d'une croissance ressemblant à un parc de pin jaune. Dans l'extrême nord, le climat sub-arctique exclu la croissance de toutes essences à part les plus dures. La nature montagnaise de la province en général cause aussi des variations locales dans la flore arborescente, ce qui rend nécessaire d'obtenir des renseignements très détaillés avant de pouvoir établir une estimation quelconque de la valeur locale du bois debout." Le rapport vient d'être publié par la Commission de conservation, Ottawa.

BOIS À PÂTE DANS LA PROVINCE.

On constate qu'il y a en épinette, pruche, peuplier et cotonnier 170 billions de pieds, auxquels on peut ajouter environ 9 billions de pieds de petit bois qui n'ont pas été inclus dans l'estimation du matériel de sciage sur la côte. A 700 pieds, mesure de planche, par corde, ceci fait 255 millions de cordes de bois à pâte disponible dans la province.

BOIS DE CONSTRUCTION COUPÉ OU BRÛLÉ.

Sur les 149,344 milles carrés de terres forestières, seulement un tiers porte aujourd'hui du bois de construction de valeur commerciale, et sur 37,333 milles carrés de terres forestières, le bois marchand a été coupé ou détruit par le feu, selon ce rapport. Antérieurement à 1917, seulement environ 30 billions de pieds avaient été coupés dans la province. Comme la plupart de ce bois a été coupé sur la côte et dans les essences les plus grosses, la superficie qui a fourni les billes n'exécède probablement pas 2,000 milles carrés. Les forêts sur les 95,333 milles carrés restant ont été détruites par le feu.

Le rapport estime qu'outre la superficie sur laquelle le bois commercial a

été complètement dévoré par le feu, environ la moitié de la superficie encore boisée en essences marchandes a gravement souffert par le feu. D'après ces chiffres et la moyenne des jeunes arbres dans les superficies non brûlées, le rapport estime que le montant de bois détruit par le feu dans la Colombie-Britannique se chiffre par au moins 650 billions de pieds ou presque 22 fois autant que les bucherons en ont coupé. "Si ce bois n'avait pas été détruit", dit le rapport, "il représenterait pour le gouvernement, en droits de coupe seulement, plus de \$325,000,000. La valeur au point de vue industriel serait de plusieurs fois ce montant.

DEGRÉ DE PRODUCTION.

Les arbres se reproduisent sur la plus grande partie de cette étendue. Sur certaines parties de cette étendue, des essences désirables se remplacent, mais sur une grande proportion de ces terres forestières dévastées par le feu, la production est d'un type inférieur à la forêt originale. Par exemple, dans tout l'intérieur, où le pin Douglas et l'épinette ont été détruits par le feu, le pin léger dit Lodgepole les remplace.

"Des renseignements dignes de confiance concernant le degré de croissance des forêts de la Colombie-Britannique", dit le rapport, "ne sont pas disponibles, mais une futaie de pin Douglas dans Washington, âgée de quarante ans, a été trouvée avoir produit une moyenne de 1,000 pieds, mesure de planche, par acre par année. Si nous admettons que les 97,000 milles carrés, sur lesquels de jeunes forêts sont plus ou moins établies complètement, produisent en moyenne 1,000 pieds, mesure de planche, par acre par année, l'accroissement total serait de 6,200 millions de pieds par année, ou environ cinq fois la présente coupe annuelle dans la province. La réalisation de cet accroissement dépend, cependant, de la protection de cette jeune croissance contre le feu".

Le rapport signale que les conditions climatiques en général dans la Colombie-Britannique sont favorables au développement luxuriant des forêts conifères.

Le rapport traite séparément des ressources forestières de la zone de la Côte et de celles de l'intérieur de la province. La région de la Côte a 229,765 millions de pieds de planche de bois debout, selon l'estimation du rapport, tandis que les terres forestières de l'intérieur en ont 136,535 millions de pieds de planche. La zone de la Côte a 63,400 millions de pieds de pin Douglas, et 59,949 millions de pieds de cèdre rouge de l'Ouest, tandis que l'intérieur n'a que 12,573 millions de pieds de pin Douglas et 18,019 millions de pieds de cèdre rouge. D'un autre côté, l'intérieur possède 58,899 millions de pieds de toutes essences d'épinette, tandis que la Côte ne possède que 14,165 millions de pieds de ces essences désirables.

Une liste de 22 essences d'arbres conifères dont six seulement ne sont pas des essences commerciales, et 26 essences caduques, dont une seule, le cotonnier noir, est une essence commerciale, est donnée comme représentant la flore de la Colombie-Britannique. Il est donné une description complète de chaque espèce. Dans la description du pin Douglas, on dit qu'il y a environ 76,000 millions de pieds de ce splendide bois debout dans la province.

LE PIN DOUGLAS EST LE PLUS GRAND ARBRE.

"À l'exception des sequoias géants et

des bois rouges de la Californie, le pin Douglas est le plus grand arbre sur la côte du Pacifique", dit ce rapport. "Il atteint ordinairement une hauteur de 175 à 200 pieds, et un diamètre de 3 à 6 pieds. Assez fréquemment voit-on des arbres de 250 pieds de hauteur et de 6 à 13 pieds de diamètre. Dans les forêts vierges de la Côte, où le pin prédomine, les futaies mesurent ordinairement de 20,000 pieds de planches à 50,000 pieds de planche par acre, bien que fréquemment, dans les meilleurs endroits, le rendement dépasse 100,000 pieds de planche à l'acre, on a le record dans un cas où 5,000,000 de pieds de planche ont été coupés sur dix acres. Des arbres seuls à pleine maturité contiennent souvent de 2,000 à 5,000 pieds de planche, mais dépassent quelques fois 10,000 pieds de planche. Dans les montagnes les futaies de pin rendent ordinairement de 5,000 à 15,000 pieds, bien que dans quelques vallées plus humides on trouve des futaies qui égalent presque celles de la Côte. Dans la zone sèche de l'intérieur les pins individuels rendent ordinairement de 500 à 2,000 pieds de planche.

"Le pin Douglas est peut-être l'arbre le plus sain de la Colombie-Britannique. Il ne souffre pas des insectes nuisibles ni d'excroissances fongueuses dans la même mesure que la pruche ou le cèdre".

Le rapport consacre des chapitres à l'administration forestière sur les terres provinciales, à l'administration forestière sur les terres fédérales, à la politique forestière, à l'exploitation des forêts et des dommages que causent les insectes aux forêts dans la Colombie-Britannique.

REVENU ANNUEL DES FORÊTS.

Sur un revenu annuel moyen de \$2,000,000 provenant de ses forêts, la Colombie-Britannique dépense approximativement \$400,000 pour leur protection et leur administration, selon ce rapport. La province contient près de 26 pour 100 du total du bois debout dans la région septentrionale du Pacifique, mais sur une coupe totale de 8,877 millions de pieds de bois de construction coupés dans le nord-ouest du Pacifique en 1913, seulement 1,157,000 millions de pieds, ou 12 pour 100, ont été coupés dans la Colombie-Britannique. Sur la coupe dans la province, approximativement deux tiers proviennent de la Côte et le tiers restant provient de l'intérieur.

"La Colombie-Britannique peut augmenter de cinq fois sa coupe de bois sans mettre en danger son capital forestier", dit le rapport. D'après des données dignes de foi, le rapport admet qu'avec une protection raisonnablement effective contre le feu, cinq millions de pieds de planche est l'accroissement moyen annuel des forêts de la Colombie-Britannique, et qu'en conséquence ce montant pourrait être coupé chaque année sans entamer le présent capital forestier.

On signale qu'on estime que les scieries de la Colombie-Britannique en 1914 avaient une capacité annuelle de 2,555 millions de pieds de planche, ce qui est plus du double du chiffre de la coupe actuelle. Sur le total de la coupe de la province, au plus 15 pour 100 est employé dans le pays, laissant 85 pour 100 à vendre en dehors de la province.

La production forestière, a fourni originellement et subsidiairement, en 1913, près de \$34,000,000 de la production totale des industries de la province.

MARCHÉ POUR LES PRODUITS.

Le rapport consacre un espace considérable à une discussion des marchés pour le bois de la Colombie-Britannique, qu'il divise en marchés locaux, par chemins de fer et par eau. Approximativement 75 pour 100 de la coupe de bois de 1913 dans la province ont été expédiés hors de la Colombie-Britannique par chemin de fer. Ces expéditions ont été en grande partie absorbées par les marchés des prairies, mais de petites quantités sont parvenues dans l'est du Canada et un peu aux Etats-Unis. Les rapports indiquent que la Colombie-Britannique n'a pas sa part du présent com-

merce d'exportation du bois du nord-ouest du Pacifique vers les marchés du bord de la mer. Sur les 1,846 millions de pieds absorbés par les marchés sur le bord du Pacifique en 1913, la Colombie-Britannique n'a fourni qu'environ 1.5 pour 100. Vers les marchés sur le bord de l'Atlantique, la Colombie-Britannique a expédié en 1913 25,640,000 pieds mesure de planche, tandis que les ports des Etats-Unis ont expédié 50,380,000 millions de pieds à ces marchés.

Le rapport est illustré à profusion de reproductions photographiques en demie teinte et contient 21 cartes. Il traite à fond et d'une manière compréhensive des divers aspects du sujet. Les auteurs ont consacré trois ans à compiler les données nécessaires à ce rapport, qui couvre environ la moitié du matériel de sciage du Dominion.

Futaies de bois debout dans la province de la C.-B.

Les futaies restant debout dans la province sont estimées comme suit:

Espèces.	Total.	
	Millions de P.P.	Pour cent.
Cèdre rouge de l'Ouest.....	77,968	22.2
Pin Douglas.....	75,973	21.2
Epinettes (toutes espèces).....	73,064	20.8
Pruche de l'Ouest.....	64,112	17.2
Pin blanc (baumier).....	32,835	9.4
Pin dit lodgepole.....	11,861	3.4
Pin jaune de l'Ouest.....	4,208	1.2
Cyprès jaune.....	5,056	1.1
Mélèze de l'Ouest.....	3,152	.9
Pin blanc de l'Ouest.....	2,700	.8
Cotonnier.....	788	.2
Total du matériel de sciage, Perches de pilotis, bois à pâte, etc.....	250,385	
Total des ressources forestières.....	166,300	

DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER AU CANADA

Seize milles de voie ferrée en 1836 et 36,604 en 1918.

Le premier chemin de fer faisant le transport des voyageurs en Canada, le Champlain et St-Laurent, a été inauguré le 23 juillet 1836, et la longueur de son réseau était de 16 milles. Cette ligne était la seule en Canada et elle a été la seule jusqu'en 1847, alors que le réseau a été porté à 54 milles. En 1851 le réseau a atteint 159 et en 1861, il a été porté à 2,146. A la date de la Confédération, en 1867 le réseau de voie ferrée était de 2,288 milles. La longueur totale de voies ferrées au Canada au commencement de chaque décennie, de 1871 à 1911 était comme suit: en 1871, 2,695 milles; 1881, 7,331; 1891, 13,838; 1901, 18,140; 1911, 25,400; 1917, 35,604, d'après l'annuaire du Canada pour 1918 émis par le Bureau du recensement et des statistiques.

LA VALEUR PAR TÊTE DU COMMERCE CANADIEN.

La valeur par tête du commerce total du Canada qui n'était que de \$35.50 en 1863 a augmenté constamment jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum, en 1917, de \$242.14 par tête, tel que déclaré dans l'annuaire du Canada pour 1918, rapport publié par le Bureau des statistiques fédérales.

MOINS DE SANS TRAVAIL AU COURS DU MOIS D'AVRIL

Un aperçu général des conditions ouvrières par tout le Canada, tel que compilé par la Gazette du Travail, indique une reprise des activités.

Malgré le grand nombre de soldats rapatriés qui ont trouvé de l'emploi dans les diverses industries, il y a eu une réduction appréciable dans le chiffre total des sans travail au cours du mois d'avril, comparé à celui du mois précédent, d'après des statistiques compilées par la *Gazette du Travail*. Une dépression considérable s'est fait sentir dans l'industrie des mines de charbon de l'Ouest, mais il y a eu une très forte demande de main-d'œuvre agricole et l'on a offert des salaires élevés pour induire les gens à aller travailler sur les terres. On a entrepris une somme considérable de travaux municipaux dans le but de remédier à la situation.

Dans le groupe des métaux, machines et transports, il s'est produit une amélioration des conditions aux aciéries de Sydney. Il y a eu assez d'activité dans les chantiers des Provinces maritimes, à Sorel et à Fort-William, mais ailleurs les chantiers de construction navale ont réduit leur nombre d'employés. Dans le reste du groupe, il y a eu une faible diminution de service, vers le commencement du mois. Les aliments, tabacs et liqueurs ont été actifs. Les boulangers et les confiseurs ont été occupés, et les brasseries, les installations de liqueurs douces et les manufactures de tabac ont paru s'améliorer.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE.

Les minoteries, les abattoirs et les entrepôts de salaison, en général, ont été actifs dans l'est, mais plutôt portés à rester tranquilles dans l'ouest.

Dans les groupes des vêtements et de l'industrie textile, il y a eu une bonne demande de main-d'œuvre, surtout féminine. Vu le prix élevé des vêtements, les établissements de teinture et de nettoyage ont été très occupés, mais le grand nombre des soldats de retour ayant besoin d'habits bourgeois ont maintenu le vêtement neuf en bonne demande.

Les manufactures de papier et de pâte à papier ont toutes été activement occupées. L'emploi est resté bon dans les imprimeries, les ateliers de publication et la papeterie; on a constaté une demande remarquable pour les typographes dans les ouvrages de ville. Le groupe de la boiserie et des meubles a eu une tendance au calme, l'activité de saison dans les moulins à planer, portes et châssis n'étant pas aussi prononcée que d'habitude. L'ouvrage a été bon dans les tanneries et les manufactures de chaussures, et très bon dans les ateliers de caoutchouc. Les fabriques de peintures ont été actives mais les manufactures de cartouches et de munitions sont restées très tranquilles.

Dans le groupe de l'argile, du verre et de la pierre, les verreries ont été bien employées et il y a eu quelque activité dans les briqueteries. Dans les mines métallifères, il a régné une certaine activité dans la région de Cobalt, aussi dans les champs aurifères des districts Porcupine et du lac Kirkland. Dans les mines de charbon, il y a eu en Nouvelle-Ecosse une amélioration sur les mois précédents, mais dans les gisements houillers de l'Ouest une vive dépression s'est fait remarquer. Dans le groupe du transport, l'activité ordinaire de la saison a continué dans la navigation et le débardage.

CHEMINS DE FER ACTIFS.

Les chemins de fer ont été d'une activité inaccoutumée pour le transport des soldats revenus du front. Les ateliers de réparation ont aussi été bien achalandés. Dans l'industrie de la construction il y a eu un regain d'activité, remarquable surtout à Halifax, Fredericton, Toronto, Hamilton et Winnipeg. Dans la construction des voies ferrées, il y a eu une augmentation considérable d'activité, plusieurs centaines d'hommes étant engagés pendant le mois. On a aussi entrepris grand nom-

bre de nouveaux travaux municipaux. L'industrie du bois de charpente a été très active, excepté dans le district de Fernie et autres parties de la Colombie-Britannique où les opérations ont été limitées à cause du manque de commandes. Dans l'agriculture, il y a eu une forte demande de main-d'œuvre agricole par tout le pays; en dépit des salaires élevés offerts, la réponse n'a pas été suffisante.

TEMPS PERDU EN DIFFÉRENDS.

La perte de temps causée par des différends industriels en avril a été beaucoup plus grande qu'en mars 1919 ou avril 1918. Il y a eu, dans un temps ou dans l'autre, pendant le mois, 37 grèves, intéressant 12,415 ouvriers et causant une perte de 111,083 jours ouvrables, comparé à 19 grèves, 2,730 ouvriers et 49,799 jours ouvrables en mars 1919, et 15 grèves, 7,417 ouvriers et 17,332 jours ouvrables en avril 1918. Au 1er avril, on constatait l'existence de 10 grèves, affectant 1,751 ouvriers. Vingt-sept grèves ont été déclarées en avril, contre 16 en mars. Sept des grèves existant avant le 1er avril et 16 commencées en ce mois ont été réglées, ce qui en laissait 14 non terminées, affectant 1,812 personnes, à la fin du mois.

PRIX UN PEU PLUS ÉLEVÉS.

Des prix moyens un peu plus élevés pour avril paraissent au nombre indicateur des prix du gros et au budget d'alimentation en détail, dans un relevé de soixante villes. Dans les prix du gros, le nombre indicateur a baissé légèrement chaque mois, de novembre à mars, les principales baisses constatées se trouvant dans les métaux et autres matériaux industriels, et une baisse prononcée dans les grains, le bétail, le foin et les marais; mais il y eut plus tard une reprise dans chaque cas. Pendant avril, la baisse dans les prix des matériaux a été arrêtée jusqu'à un certain point. La laine a monté, et il y a eu reprise dans certains métaux, bien que la baisse dans le fer et l'acier devint plus prononcée et les articles de manufacture métallique fussent à la baisse. Il y a eu des hausses dans les grains, le fourrage, les viandes, le beurre, certains légumes, les peaux vertes, les chaussures et les articles de ménage, dues aux conditions de la saison, aux demandes d'exportation, au coût de la production, etc. Dans le prix de détail des vivres, les augmentations principales furent constatées dans le beurre et les viandes, mais les œufs et les fèves ont baissé. Le charbon anthracite a baissé un peu, mais le charbon bitumineux et le bois ont subi une légère hausse. Il y a eu quelques augmentations dans les loyers pour avril, mais dans nombre de villes on a rapporté des augmentations à commencer le 1er mai. Le nombre index des prix du gros a atteint 279.6 pour avril, comparé à 277.6 pour mars, 290.9 pour novembre 1918, 269.4 pour avril 1918 et 136.7 pour avril 1914. Dans les prix du détail le coût moyen d'un budget de famille pour denrées principales a été plus élevé, dans quelque soixante villes étant de \$13.35 au milieu d'avril, contre \$13.05 au milieu de mars, \$12.57 en avril 1917 et \$7.51 en avril 1914.

Dans le premier trimestre de 1919, le ministère du Travail a enregistré 63 changements dans les taux des salaires et les heures de travail, affectant approximativement 48,398 ouvriers, comparé à 50 changements, affectant approximativement 18,800 ouvriers pour le trimestre correspondant de 1918. De ces 63 changements, 41 ont été faits dans les salaires seulement, 15 dans les heures et 8 dans les deux à la fois. Des changements d'heures, 11, affectant quelque 33,192 ouvriers, donnent une journée de 8 heures du moins. Pour les changements de salaires, 46 consistaient en augmentations et 2 en diminutions.

DIVERSES CAUSES INTERESSANTES EN COUR SUPRÊME

APPELS RENVOYÉS AVEC FRAIS.

En cour Suprême, mardi, le 13 mai, on a entendu la cause de Mitchell vs la Mortgage Company of Canada. C'est un appel d'une décision de la cour d'Appel de la Saskatchewan, renversant un jugement du tribunal de première instance dans une action demandant l'accomplissement spécifique d'un contrat de bail ou bien, dans l'alternative, un certain montant de dommages. Il n'y a aucune contestation quant aux faits, mais la question en litige est de savoir si, d'après la correspondance échangée entre les parties, on s'est conformé à la loi concernant les fraudes.

Jugement réservé. M. Eug. Lafleur, C.R., pour l'appelant; M. F. H. Chrysler, C.R., pour l'intimé.

La cause suivante soumise au tribunal est celle de Robb vs la Merchants' Casualty Co. C'est un appel d'une décision de la cour d'Appel du Manitoba, qui avait renversé le jugement de la cour de première instance et renvoyé l'action de l'appelant. Ce dernier était porteur d'une police d'assurance émise par la compagnie intimée et contenant une clause par laquelle le bénéficiaire était assuré contre la mort accidentelle au bénéfice de l'assuré. Le bénéficiaire était entré dans un ascenseur au rez-de-chaussée de l'édifice Marshall Field Annex, dans la cité de Chicago. Par suite d'un accident à l'ascenseur, le bénéficiaire fut tué. La question à décider est de savoir si l'ascenseur était un "transport public de passagers", dans le sens de la police d'assurance.

M. Daird Campbell, pour l'appelant; M. R. B. Graham, pour l'intimé.

En cour Suprême, mercredi, le 14 mai, on a rendu jugement dans la cause de Robb vs la Merchants' Casualty Co., renvoyant l'appel avec frais, sans qu'il fût nécessaire d'entendre le plaidoyer de l'avocat de l'intimé.

La cause suivante entendue est celle de la cité de Calgary vs la Janse-Mitchell Construction Co. C'est un appel d'une décision de la division d'appel de la cour Suprême d'Alberta, confirmant le jugement du tribunal de première instance, maintenant l'action de l'intimée pour un montant de \$9,288.10 et renvoyant la contre-réclamation de l'appelante.

La poursuite résulte d'un contrat par écrit pour la construction d'un égout principal. Une clause du contrat pourvoit au paiement d'une somme de \$25 par jour pour chaque journée de retard dans l'achèvement des travaux après une certaine date stipulée. La question à décider est de savoir si cette somme d'argent est une pénalité imposée et si elle devrait être considérée comme dommages liquidés, sans que l'appelante soit requise de prouver les dommages réels qu'elle a soufferts.

MM. Eug. Lafleur, C.R., et Marcus, pour l'appelante; MM. W. N. Tilley, C.R., et H. P. O. Savary, C.R., pour l'intimé.

La cause entendue, jeudi, le 15 mai, en cour Suprême fut celle de Kennedy vs la ville de Beverly. C'est un appel d'une répartition d'impôt par la ville intimée pour 107 acres de terre appartenant à l'appelant, au montant de \$71,725, ladite répartition ayant été confirmée par le conseil de ville siégeant comme cour de Revision. L'appelant prétend que cette cotisation est excessive. Jugement a été rendu, renvoyant l'appel avec frais, sans que la cour jugeât nécessaire d'entendre le plaidoyer de l'avocat de l'intimé.

M. Pelton, pour l'appelant; M. Tilley, C.R., pour l'intimé.

La cause suivante fut celle du Roi et autres vs le vapeur *Harlem*. C'est un appel de la décision de l'hon. juge Drysdale, juge local en amirauté, siégeant à Halifax, dans une action pour dommages résultant d'une collision entre le vapeur *Durley Chine*, appartenant au gouvernement du Canada et le vapeur *Harlem*. La collision a eu lieu au large de l'entrée du port de New-York.

M. Henry, C.R., pour les appelants; M. Jenks, C.R., pour l'intimé.

TROIS BUREAUX DE CONCILIATION FONT RAPPORT

Enquêtes sur différends ouvriers.

Pendant le mois d'avril le ministère du Travail a reçu des rapports de trois bureaux de conciliation et d'enquête pour s'occuper de différends survenus entre (1) la Sandwith, Windsor & Amherstburg Ry. Co. et certains de ses employés, membres de la division n° 616, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, (2) la Dominion Power and Transport Co. et quelques-uns de ses employés, membres de l'union locale n° 105, International Brotherhood of Electrical Workers, et (3) la Brantford Municipal Railway Commission et certains de ses employés, membres de la division locale n° 685, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America. Le bureau nommé pour s'enquérir de certaines difficultés concernant l'exploitation de la Montreal Light, Heat and Power Co., a avisé au sujet des conditions en cette localité, et le département a reçu huit demandes nouvelles pour l'établissement de bureaux de conciliation.

UN NOUVEAU MOUVEMENT NATIONAL

Avez-vous entendu parler du nouveau mouvement national? C'est le mouvement "Mettez-un-enjeu-au-Canada", lancé il y a quelques mois, et qui se propage rapidement de l'Atlantique au Pacifique. C'est un effort national et naturel, qu'on s'étonne de n'avoir pas commencé depuis longtemps.

Le mouvement "Mettez-un-enjeu-au-Canada" est en réalité un autre nom pour la campagne en faveur des timbres d'Épargne de guerre, dont le but est d'induire les gens à acheter de "Petits Bons" du Dominion, qui coûtent \$4 et quelques cents. Ces bons, qui sont tout aussi sûrs que les bons de la Victoire, sont "l'Enjeu" qui constituent une part de propriétaire au Canada.

Avant le déclenchement de la guerre, il n'y avait probablement pas plus de 30,000 de ces porteurs d'enjeu canadiens, aujourd'hui il y en a considérablement plus de 1,000,000,000 et leur nombre grandit rapidement.

Le 8 mai la cour Suprême étudiait la cause de la Pacific Coast Coal Mines, Limited, vs la Wellington Colliery Company. Cette cause est un appel du jugement de la cour d'Appel de la Colombie-Britannique qui avait maintenu la décision de la cour Suprême et condamné les appelants à payer aux défendeurs la somme de \$64,097.70. Les derniers prétendent que les appelants ont pénétré dans les limites de leurs mines qui sont adjointes aux leurs et qu'ils y ont enlevé la houille extraite, et cela sans le consentement ni la connaissance des dits défendeurs et tout en sachant que leurs actions étaient fautives.

La cour renvoya l'appel avec frais sans entendre le plaidoyer de l'avocat des défendeurs.

W. C. McKeown, C. R., agissait pour les appelants et H. B. Robertson, pour les défendeurs.

La cause entendue ensuite a été celle de McFadden vs McFadden. C'est un appel du jugement de la division des Appels de la cour Suprême de l'Alberta confirmant la décision de la cour locale et accordant le droit d'appel aux défendeurs; par cette action le jugement rendu en faveur du défendeur a été augmenté de \$1,150 à \$2,894.60. La poursuite des défendeurs réclamait \$1,920 pour le support et l'entretien du fils de l'appelant, et une somme additionnelle de \$3,590.73 représentant la valeur de la moitié d'une récolte vendue par l'appelant et prétendue être la propriété des deux parties.

F. W. Tweedie, C.R., agissait pour l'appelant et A. M. Sinclair, C.R., pour le défendeur.

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la malle à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre les 3 et 9 mai, des soumissions comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS:		
Meubles	Ottawa	10 mai.
Cuir, veau noir	Toronto	8 "
Chaussures	Montréal	10 "
Cuir, épaule	Toronto	9 "
Charbon	Guelph	12 "
Laine	Toronto	10 "
Crépins	Halifax	15 "
Roseau	Regina	15 "
Vulcanisateur	Ottawa	13 "
Plateaux, aluminium	"	16 "
Malaxeur, complet	Montréal	14 "
Cuir, veau tanné	Toronto	15 "
DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE:		
Papier de couleur	Ottawa	12 mai.
Papier à couverture	"	15 "
Papier de toilette	"	15 "
Enveloppes kraft	"	15 "
Enveloppes manille	"	19 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS):		
Farine	Stony-Mountain	12 mai.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (INTERNEMENT):		
Beurre de crèmerie	Amherst	9 mai.
Oléomargarine	"	9 "
Farine	Kapaskasing	13 "
Fromage	"	13 "
Pétrole	"	15 "
MINISTÈRE DE LA MARINE:		
Réservoirs à air	Sorel	20 mai.
Corde métallique	Dartmouth, N.-E.	15 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Clou, fer et broche	Cap St-Ignace	17 mai.
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Lits, crin	Québec	8 mai.
Tablettes	Ottawa	12 "
Instruments de chirurgien	"	15 "
Chaprie, boracée	"	13 "
Articles en émail	"	13 "
Papier, photographique	"	13 "
Tablettes	"	14 "
Rôtissoires électriques	"	9 "
Volturettes de cuisine	Toronto	9 "
Acide et soude	Lindsay	14 "
Torchons	"	14 "
Fil aluminium	"	15 "
Acier à outils	"	15 "
Plateaux, porcelaine	Ottawa	15 "
Articles en caoutchouc	"	16 "
Fournitures de laboratoire	"	15 "
Bœuf, beurre, paille et fourrage	London	14 "
Viandes et épicerie spéciales	"	14 "
Œufs	Toronto	15 "
Buanderie	St. Catharines	13 "
Lait, etc.	Hamilton	14 "
Bœuf, oignons	Toronto	16 "
Pommes de terre et légumes	Kingston	14 "
Beurre, sucre, légumes	Montréal	15 "
Œufs	"	15 "
Bœuf, sucre (blanc)	Québec	16 "
Fruits frais, etc.	"	16 "
Bœuf, pommes de terre, légumes	Sydney, N.-E.	20 "
Fruits frais, etc.	"	20 "
Viandes spéciales	Halifax	20 "
Pommes de terre et légumes	"	20 "
Fromage	St-Jean, N.-B.	20 "
Bœuf	Brandon, Man.	22 "
Beurre	Port-Arthur	22 "
Poisson	Regina	22 "
Buanderie	Saskatoon	13 "
Bœuf, beurre, fromage, sucre, poisson, pommes de terre et légumes	Edmonton	19 "
Bœuf, beurre, sucre	Victoria, C.-B.	21 "
Bœuf, beurre, fromage, pommes de terre	Vancouver	21 "
Légumes	"	21 "
Bœuf, bacon, beurre, sucre	Winnipeg	22 "
Bœuf	Montréal	10 "
Buanderie	Saskatoon	13 "
Bacon	"	20 "
Bœuf, beurre, sucre, fromage	Medicine-Hat	23 "
Bœuf, bacon, pain	Charlottetown	21 "

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—Suite:

Légumes frais	London	14 "
Bacon	Ottawa	15 "
Bœuf	Sydney	20 "
Bacon et beurre	Brandon	22 "
Légumes frais	Regina	22 "
Légumes frais	Saskatoon	22 "
Raisin, macaroni, pruneaux, bacon	Calgary	23 "
Raisin, macaroni, pruneaux, bacon	Edmonton	23 "
Poisson	Vancouver	24 "
Œufs	"	24 "
Bacon, beurre	Toronto	16 "
Bacon	Hamilton	14 "
Bacon, bœuf	Port-Arthur	22 "
Légumes frais	Calgary	23 "
Paille	Edmonton	23 "
Bacon	Medicine-Hat	23 "
Légumes frais	Québec	16 "

CONDITION DU FOIN, TRÈFLE ET BLÉ D'AUTOMNE

Le bureau des statistiques publie un résumé des rapports sur l'état général des récoltes.

SEMILLES EN RETARD.

Le Bureau fédéral des statistiques vient de publier le premier rapport des récoltes pour la saison de 1919, concernant les pertes causées par l'hiver au blé semé l'automne, les conditions du blé d'automne et des prairies de trèfle et de foin et le progrès des semilles du printemps; c'est une compilation des rapports des correspondants au sujet des récoltes, reçus le 20 avril de toutes les parties du Canada.

Vu la douceur exceptionnelle de l'hiver, la proportion de blé semé l'automne qui a été détruit est très faible, s'élevant de fait pour le Dominion à seulement 5 pour 100, représentant 42,350 acres sur les 840,000 acres semés l'automne dernier. Seul l'hiver de 1915-16 fut aussi bas proportionnellement, le chiffre d'alors étant aussi de 5 pour 100. La proportion, cette année, compare favorablement avec celle du rude hiver de 1917-18, quand plus de la moitié du terrain semé de blé l'automne avait été détruite. Dans l'Ontario, où pousse le gros du blé d'hiver, la proportion détruite est de 5 pour 100, ou 39,000 acres; dans l'Alberta, elle est de 7 pour 100, ou 3,100 acres; et en Colombie-Britannique, de 2 pour 100, ou 150 acres. En conséquence, l'étendue sous culture de blé d'automne au Canada qui reste pour la récolte de cette année est de 797,750 acres, comparée à une étendue de 416,615 acres en 1918. Le total pour 1919 comprend 744,000 acres dans l'Ontario, 6,700 acres au Manitoba, 40,600 acres en Alberta et 7,050 acres en Colombie-Britannique. La condition moyenne du blé d'automne, à la fin d'avril, pesé en proportion des acres semés, est pour le Dominion de 103, ou de 3 pour 100 au-dessus de la condition moyenne à la même date pour les huit années, 1911-18. En 1918, le chiffre correspondant fut de 76, ou 24 pour 100 en dessous de la moyenne, et en 1917 il avait été de 88, soit 12 pour 100 en dessous de la moyenne. La condition dans l'Ontario et le Manitoba, le 30 avril 1919, était 103; dans l'Alberta, elle était de 101 et en Colombie-Britannique, de 100, exactement égale à la moyenne.

PRAIRIES DE FOIN ET TRÈFLE

On rapporte qu'environ 6 pour 100 des prairies de foin et de trèfle ont été détruits durant l'hiver, comparé à 11 pour 100 l'année dernière et 9 pour 100 en 1917. La condition de ces prairies au 30 avril dernier était de 99, soit 1 pour 100 en dessous de la moyenne pour les huit années, 1911-18. Par provinces, la condition est ainsi: Ile du Prince-Edouard, 102; Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Québec, 101; Ontario, 93; Manitoba, 99; Saskatchewan, 94; Alberta, 95; et Colombie-Britannique, 100.

Au point de vue pratique, on n'avait fait aucun progrès dans les semilles du printemps, à la fin d'avril, dans Qué-

EN FAVEUR DES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE AU CANADA, 1919

La propagande bolchiviste enlève les épargnes.

Les banquiers américains sont très alarmés de la propagande bolchiviste, qui, à leur avis, engagera très probablement 1,300,000 personnes de naissance étrangère aux Etats-Unis à retourner dans leur pays d'origine en emportant avec eux leurs économies qui se chiffrent peut-être par \$4,000,000,000.

Si les Américains de naissance avaient été par tête aussi économes que ces étrangers de naissance, il n'y aurait aujourd'hui aucune anxiété au sujet de la perte possible d'aussi énormes sommes en faveur de pays étrangers, car l'Américain restera fidèle à ce continent. S'il envoie son argent à l'étranger ce sera afin que ce qu'il rapportera revienne dans son propre pays.

Pour les Canadiens la leçon à tirer c'est que tous devraient économiser afin que toutes les économies, à part une faible fraction de ces dernières, restent entre les mains de bons canadiens, il n'y ait aucune crainte que l'émigration cause une perte permanente de fortes sommes au détriment du Canada.

Les timbres d'épargne de guerre et les timbres d'économie font qu'il est facile au plus humble canadien d'économiser et de concentrer ainsi la richesse du pays dans la grande masse de la population.

Les manufactures de pâte au Canada.

Le rapport sur l'industrie du papier et de la pâte préparé par le Bureau fédéral des statistiques indique qu'en 1918, il y avait en opération au Canada 101 manufactures produisant du papier et de la pâte, réparties comme suit par provinces: Ontario, 37; Québec, 45; Nouvelle-Ecosse, 7; Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique, 6 chacune.

bec et dans les Provinces maritimes. Dans l'Ontario, il en restait très peu à faire et le printemps est tardif. Des tempêtes de neige pendant la dernière semaine d'avril ont encore retardé les travaux davantage et elles ont laissé en nombre d'endroits le terrain trop mouillé pour pouvoir semer. Dans l'Ouest, le printemps a été lent à venir, mais vers la fin d'avril on était assez avancé et l'on a obtenu, en général, un bon semis. Numériquement, on avait semé au 30 avril environ 60 pour 100 du blé de printemps dans les cinq provinces d'Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, comparé à 66 pour 100, l'année dernière, y compris Québec. Dans l'Ontario, la proportion a été de 29 pour 100, comparé à 68 pour 100, l'année précédente; au Manitoba, 40 pour 100 contre 94 pour 100; en Saskatchewan, 62 pour 100 contre 85 pour 100; en Alberta, 77 pour 100 contre 92 pour 100, et en Colombie-Britannique, 45 pour 100 contre 66 pour 100. Quant à l'avoine, le pourcentage rapporté comme semé est de 9 pour 100 pour les cinq provinces, et pour l'orge, 5 pour 100. Des semilles totales, la proportion semée, à la fin d'avril, était de 30 pour 100, soit près d'un tiers.